



● BRUNO RETAILLEAU :

L'Intérieur en France, la diplomatie en Algérie, et la campagne en tête

(Page 8)

● FOIRE INTERNATIONALE D'ALGER

**La 56^e édition
prévue du 23 au
28 juin prochain**

(P4)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION ILLICITE DURANT LE MOIS SACRÉ

Plus de 35 000 interventions effectuées

Le mois sacré du Ramadhan représente une période de spiritualité et de dévotion pour les musulmans, mais il est aussi souvent marqué par des délits économiques, notamment l'augmentation des prix des denrées alimentaires et la spéculation. Face à cette réalité, le gouvernement algérien, par le biais du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, déploie des efforts conséquents pour lutter contre ces pratiques illégales afin de garantir la disponibilité des produits à des prix abordables, notamment pour les citoyens à faible revenu.

(Lire en Page 4)



● EXPLOITATION DU LITHIUM EN ALGÉRIE

Les Chinois manifestent un grand intérêt

(P4)



● COOPÉRATION ALGÉRO-ÉTHIOPIENNE

Sonatrach et Sonelgaz explorent les opportunités d'investissement à Addis-Abeba

(P4)

● L'ÉGYPTE ET L'ESPAGNE AFFIRMENT

La mise en œuvre de la solution à deux États est le seul choix pour la paix

(P12)

Le vice-président américain J.D. Vance «homme le plus dangereux dans le monde»



The Daily Star rapporte que l'Europe est préoccupée par l'attitude du vice-président américain J.D. Vance à l'égard des pays européens, surtout après la fuite d'une discussion, dans laquelle il a critiqué l'aide à l'Europe. Désormais, selon le journal britannique, les fonctionnaires européens le considèrent comme «l'homme le plus dangereux». Des fonctionnaires européens ont qualifié le vice-président américain J.D. Vance d'«homme le plus dangereux» en raison de son mécontentement à l'égard de l'Europe, a rapporté The Daily Star, citant ses sources. Selon le journal britannique, l'Europe craint que J.D. Vance «creuse un fossé» entre les pays européens et les États-Unis. The Daily Star souligne que l'attitude négative de J.D. Vance à l'égard des alliés européens est devenue évidente à la suite d'une correspondance divulguée dans un forum de discussion secrète de la Maison-Blanche sur la messagerie Signal. Le vice-président américain y a exprimé son indignation face à l'aide apportée par Washington aux pays européens dans la lutte contre les Houthis au Yémen. Selon lui, l'attaque contre les forces houthies qui frappent les navires dans le canal de Suez répond davantage aux intérêts européens qu'aux intérêts américains. Le journal britannique a également souligné que la «rancune» du vice-président américain allait devenir un nouveau «casse-tête» pour les diplomates européens, l'attitude désobligeante à l'égard des pays européens inquiète désormais les cercles politiques de tout le continent. Le 24 mars, le rédacteur en chef du magazine Atlantic a révélé qu'il avait été ajouté à un forum de discussion secret de la Maison-Blanche où de hauts fonctionnaires américains, tels que J.D. Vance, le vice-premier ministre américain, et Pete Hegseth, le secrétaire américain à la Défense, discutaient des plans de frappes contre les rebelles houthis au Yémen.

Allemagne : perquisition contre un groupe terroriste accusé de complot contre l'Érythrée



Les autorités allemandes ont mené mercredi des perquisitions à l'échelle nationale contre des suspects liés à un groupe terroriste accusé de comploter pour renverser le gouvernement érythréen. Le Bureau fédéral du procureur public a indiqué que 17 suspects sont considérés comme des membres de haut rang de la Brigade N'Hamedu, un réseau international visant à renverser le gouvernement de ce pays d'Afrique de l'Est. Le groupe est actif en Allemagne depuis au moins 2022. Plus de 200 policiers ont exécuté des mandats de perquisition dans 19 lieux, dont huit en Hesse, quatre en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, trois en Bavière, deux en Bade-Wurtemberg, et un dans chaque région du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et de la Rhénanie-Palatinat. « Certains membres de l'organisation considèrent la violence contre les institutions gouvernementales allemandes et leurs représentants – notamment les policiers déployés pour sécuriser ces événements – comme un moyen légitime », ont déclaré les procureurs dans un communiqué. Le groupe est accusé d'avoir orchestré des affrontements violents lors d'événements érythréens en Allemagne, notamment lors des festivals de Giessen en août 2022 et 2023, ainsi que lors d'un séminaire à Stuttgart en septembre 2023, où de nombreux policiers ont été blessés.

Groenland : le vice-président des États-Unis attendu avec une délégation américaine

Le vice-président des États-Unis, JD Vance, a annoncé, mardi, qu'il rejoindra cette semaine une délégation américaine controversée en visite au Groenland, intensifiant ainsi les tensions géopolitiques autour de l'avenir du territoire arctique. Dans une vidéo publiée sur X, Vance a présenté ce déplacement, prévu vendredi, comme une mission de sécurité nationale, tandis que les dirigeants groenlandais et danois l'ont dénoncé comme une manœuvre de pouvoir «agressive».

Il a précisé qu'il prévoit de rencontrer les gardiens américains de la Space Force sur la côte nord-ouest et d'évaluer la sécurité de l'île. Selon lui, des menaces émanant de pays non précisés

ont longtemps été utilisées pour exploiter le territoire du Groenland afin de menacer les États-Unis, le Canada et le Groenland lui-même. « Nous voulons renforcer la sécurité du peuple groenlandais, car nous estimons qu'elle est essentielle à la protection de la sécurité du monde entier », a-t-il déclaré. La visite, à laquelle participent également la deuxième dame Usha Vance, le conseiller à la sécurité nationale Michael Waltz et le secrétaire à l'Énergie Chris Wright, intervient après l'intérêt répété de Donald Trump pour l'acquisition du Groenland. Ce territoire autonome danois occupe une position stratégique dans l'Arctique et possède d'importantes ressources minérales.

Vance a critiqué le manque d'attention portée à l'île par le passé. « Malheureusement, les dirigeants tant en Amérique qu'au Danemark, selon moi, ont ignoré le Groenland bien trop longtemps », a-t-il affirmé.

Le Premier ministre groenlandais Mute Egede a qualifié la délégation américaine de « hautement agressive », accusant Washington de vouloir « imposer sa domination ». La Première ministre danoise Mette Frederiksen a dénoncé une « pression inacceptable », tandis que l'Union européenne a réaffirmé son soutien à la souveraineté danoise.

Depuis le début de son second mandat en janvier, Trump a exprimé à plusieurs reprises son intérêt pour l'acquisition du Groenland, mettant en avant son importance pour la sécurité des États-Unis et « même pour la sécurité internationale ».

Le Groenland, plus grande île du monde, est un territoire autonome du Danemark depuis 1979. Situé entre l'océan Arctique et l'Atlantique, il est riche en minerais et occupe une position stratégique dans l'Arctique. Le Premier ministre élu du Groenland, Jens-Frederik Nielsen, a récemment exhorté les pays européens à soutenir le territoire, affirmant qu'il n'est pas à vendre.



RDC - Afrique du Sud : La relance d'une coopération militaire "renforcée" au menu d'un échange à Pretoria

La relance d'une coopération militaire "renforcée" entre la République démocratique du Congo (RDC) et l'Afrique du Sud a été au menu d'un échange à Pretoria entre le ministre congolais de la Défense, Guy Kabombo, et son homologue sud-africain, Angie Motshekga.

"En visite officielle en Afrique du Sud, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale et Anciens combattants a été reçu par son homologue sud-africain, Angie Motshekga à Pretoria pour un tête à tête", indique mardi un communiqué du ministère congolais de la Défense relayé par l'Agence congolaise de presse (ACP / Officielle).

"Les deux hautes personnalités ont discuté des modalités de relance d'une coopération militaire bilatérale renforcée entre les deux pays tenant compte de la situation sécuritaire actuelle que traverse la RDC", poursuit-on.

Selon l'ACP, les deux parties ont abordé plusieurs autres points, notamment le renforcement des échanges stratégiques et techniques, "mettant ainsi l'accent sur la formation des différentes unités à savoir : les Forces spéciales, Unités de réaction rapide, personnel des Force aérienne et naval et sur le transfert d'expertise en industrie de défense".

Les deux ministres ont également évoqué la modernisation des systèmes de renseignement, de transmission, la révision et l'actualisation de l'accord de coopération militaire déjà existant "en vue de l'intégration de nouveaux axes de collaboration et de la formalisation d'un engagement commun entre les deux nations", a rapporté la même source.

L'Iran dévoile une base souterraine de missiles et de drones

Les Gardiens de la Révolution islamique ont dévoilé une base souterraine où ils stockent des missiles de courte, moyenne et longue portée, ainsi que des drones de combat avancés comme le Mohajer-6. Ce dévoilement intervient dans un contexte tendu avec les États-Unis. Le 25 mars 2025, l'Iran a inauguré une nouvelle base militaire souterraine, abritant missiles balistiques et drones, dans un lieu tenu secret. Cette annonce, relayée par les médias d'État, intervient dans un climat de tensions croissantes avec les États-Unis et Israël, alors que la région du Moyen-Orient reste sous haute pression géopolitique.

Surnommée «ville de missiles» par les Gardiens de la Révolution (CGRI), cette installation creusée dans les montagnes contient des tunnels abritant des missiles de courte, moyenne et longue portée, ainsi que des drones de combat avancés comme le Mohajer-6.

Creusée dans une formation montagneuse, la base contient des tunnels abritant des missiles tels que l'Emad, capable de frapper à 1700 km avec une précision accrue, et des drones comme le Shahed-136, utilisé dans des conflits régionaux. Le général Hossein Salami, chef du CGRI, a affirmé : « Ces installations sont prêtes à répondre à toute menace. » La cérémonie a mis en avant la capacité de l'Iran à protéger ses arsenaux des frappes aériennes, notamment grâce à une profondeur estimée à plusieurs centaines de mètres. Ce dévoilement survient dans un contexte de tensions croissantes entre les États-Unis de Donald Trump et l'Iran. Dès le début du mois, le président américain Donald Trump, réélu en novembre 2024 et revenu au pouvoir en janvier 2025, a intensifié sa campagne de «pression maximale» contre Téhéran. Le 5 mars, il a envoyé une lettre au Guide suprême iranien, Ali Khamenei, proposant des négociations sur le nucléaire, tout en menaçant d'une option militaire si l'Iran refusait. Khamenei a rejeté cette offre le 12 mars, dénonçant les «intimidations» américaines et refusant toute discussion sous pression, marquant ainsi son troisième refus public en quelques semaines.

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION ILLICITE DURANT LE MOIS SACRÉ

Plus de 35 000 interventions effectuées

Le mois sacré du Ramadhan représente une période de spiritualité et de dévotion pour les musulmans, mais il est aussi souvent marqué par des délis économiques, notamment l'augmentation des prix des denrées alimentaires et la spéculation. Face à cette réalité, le gouvernement algérien, par le biais du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, déploie des efforts conséquents pour lutter contre ces pratiques illégales afin de garantir la disponibilité des produits à des prix abordables, notamment pour les citoyens à faible revenu.

Durant les 24 premiers jours de Ramadhan, le ministère du Commerce a enregistré des résultats significatifs grâce à une campagne accrue de contrôle et de répression des fraudes. Selon les statistiques fournies, 35.222 interventions ont été effectuées spécifiquement pour combattre la spéculation illégale. Ces efforts ont conduit à la constatation de 7 infractions et à l'établissement de 7 procès-verbaux pour des poursuites judiciaires. Les saisies de produits, notamment des denrées alimentaires telles que la viande, le café et les petits pois surgelés, ont atteint des volumes impressionnants, totalisant 912,29 tonnes et 290,50 litres, représentant une valeur globale de 14,27 milliards de dinars.

Les contrôles se sont intensifiés durant la première quinzaine du mois de Ramadhan, notamment sur des produits subventionnés comme le lait, le pain, la semoule, le café et les légumineuses. Ces actions ont donné lieu à 130.141 interventions, permettant de vérifier la conformité des produits et de détecter 2.138 infractions. Cela a abouti à la rédaction de 1.565 procès-verbaux, mettant en lumière des profits illicites atteignant 2.067.415 dinars, ainsi qu'un montant non facturé de 45.987.493 dinars. En conséquence, la fermeture de 31 commerces a été proposée en raison de leurs pratiques illégales.

PLUS DE 34.000 INFRACTIONS ENREGISTRÉES

Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national a enregistré, en 24 jours de ce mois de Ramadhan, 34.529 infractions et soumis 33.680 procès-verbaux en vue de poursuites judiciaires, avec la proposition de fermeture de 1.037 commerces, a indiqué mercredi un bilan du ministère. Ces chiffres sont le résultat de

252.332 interventions menées par les services de contrôle économique et de répression des fraudes, réparties comme suit : 217.336 interventions au niveau du commerce de détail et des services (86 %), 16.780 au niveau du commerce de gros (7 %), 15.965 au niveau de la production (6 %), et 2.251 interventions au niveau de l'importation (1 %), précise la même source.

Ces opérations d'intervention ont conduit à la saisie de 64.744,51 tonnes et 946.853 litres de produits alimentaires non conformes, d'une valeur de 188,32 millions DA, tandis que le montant des transactions non facturées a été estimé à 2,46 milliards DA.

Concernant le contrôle de la qualité et la répression des fraudes, 112.606 interventions ont été effectuées, représentant 45 % du total des interventions, ayant permis de constater 13.549 infractions et de dresser 12.968 procès-verbaux en vue de poursuites judiciaires, avec proposition de fermeture administrative ou de suspension temporaire de 314 commerces.

Ces opérations se sont également soldées par la saisie de 2.797,70 tonnes et 945.426 litres de produits alimentaires non conformes ou impropres à la consommation, pour une valeur de 140,56 millions de DA. Les infractions relevées consistent en le non-respect de l'obligation d'hygiène et d'hygiène sanitaire (57 %), la détention et la vente de produits impropres à la consommation (12 %), le non-respect de l'obligation de contrôle interne (12 %), le non-respect de l'obligation d'information du consommateur (5 %), le non-respect de l'obligation de sécurité des produits (3 %), et l'opposition au contrôle (1 %), en sus d'autres infractions (10 %).

En termes de contrôle des pratiques commerciales, 139.726 interventions ont été effectuées, représentant 55% du total des interventions, lesquelles ont permis de constater 20.980 infractions et de rédiger 20.712 procès-verbaux en vue de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, il est fait état d'un montant global de 2,46 milliards de dinars, lié à la non facturation, outre la saisie de divers produits au niveau de la production, du commerce de détail et de gros, représentant un total de 61.946,81 tonnes et 1.427 litres, pour une valeur de 47,43 millions de dinars, avec proposition de fermeture de 723 commerces.

Les infractions constatées sont variées, mais on note une prévalence des deux types suivants : le non-respect des normes d'hygiène (57 %) et la détention/vente de produits impropres à la consommation (12 %).

D'autres infractions concernent le non-respect de l'obligation de contrôle interne et l'opposition aux contrôles, soulignant l'importance cruciale d'une régulation stricte et de la sensibilisation à la sécurité alimentaire.

Lors d'une récente entrevue médiatique, le président de la République a souligné l'engagement de l'État dans la lutte contre la spéculation. Il a mentionné que la spéculation est une "pratique héritée d'une époque révolue" et s'est réjoui d'observer que la majorité des jeunes sont désormais éloignés de ces comportements. Pour renforcer cette lutte, le président a annoncé des sanctions sévères, allant jusqu'à 30 ans de prison pour les spéculateurs,

inscrivant ainsi cette initiative dans un cadre légal strict. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère du Commerce intérieur, déploie des efforts significatifs pour lutter contre la spéculation et garantir la disponibilité des produits à des prix abordables, surtout durant le mois de Ramadhan. Grâce à des interventions ciblées, des saisies importantes de produits non conformes, et des initiatives favorisant l'accessibilité, le gouvernement vise à soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, en particulier des petites bourses. La continuité de ces efforts et la sensibilisation de la population seront cruciales pour assurer un marché juste et équitable pour tous.

APPUI AUX CONSOMMATEURS PAR LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS À PRIX RÉDUITS

Dans un autre effort visant à stabiliser le marché, le ministère a mis en place des initiatives favorables aux consommateurs, telles que la commercialisation de la banane à prix réduits.

Cette opération, qui a été annoncée récemment, a pour but de réguler les prix et de garantir un accès équitable aux fruits, surtout en période de forte demande comme durant le Ramadhan. La distribution de ces produits sera encadrée pour éviter toute inflation injustifiée des prix.

Ainsi, le programme de distribution a été élaboré pour approvisionner à la fois les grandes surfaces commerciales et les magasins de proximité, assurant une large accessibilité des produits à des tarifs compétitifs. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des préoccupations du gouvernement quant au pouvoir d'achat des citoyens, en particulier des ménages à faible revenu.

La lutte contre la spéculation et les pratiques commerciales illégales est une priorité pour le gouvernement, mais elle nécessite également une vigilance constante. Le ministère du Commerce intérieur a intensifié ses efforts non seulement durant le Ramadhan, mais aussi tout au long de l'année, s'engageant à effectuer des contrôles réguliers pour s'assurer de la conformité des prix et de la qualité des produits.

Les résultats jusqu'à présent montrent que les mesures prises sont efficaces, mais elles doivent être accompagnées de campagnes d'éducation du public sur leurs droits en tant que consommateurs et sur la nécessité de dénoncer les prix excessifs et les pratiques frauduleuses. De telles initiatives peuvent sensibiliser davantage la population et l'encourager à participer à cette lutte.

ZITOUNI COPRÉSIDENT AVEC BENMOULOUD UNE RÉUNION DE TRAVAIL SUR LA NUMÉRISATION DU SECTEUR

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a coprésidé, avec la Haut-commissaire à la numérisation, Meriem Benmouloud, une réunion consacrée à un exposé sur la numérisation du secteur, indique un communiqué du ministère.

Cette rencontre, tenue mardi au siège du Commissariat, s'inscrit dans le cadre de l'interconnexion des secteurs ministériels, en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ainsi que du suivi des



projets de numérisation des différents secteurs. Elle a permis de présenter les solutions actuelles et d'exposer la feuille de route et de coopération entre les deux secteurs en vue de réaliser les objectifs de la numérisation dans le secteur du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, notamment en ce qui concerne les

produits de large consommation, ajoute la même source. Il a été, également, convenu que le Haut-commissariat à la numérisation héberge le système d'information du secteur du commerce intérieur et de la régulation du marché (183 applications et une plateforme), au niveau du Centre national des données.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Bonne nouvelle pour les porteurs de projets, vers la révision du plafond de financement des projets de création de micro-entreprises

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, M. Noureddine Ouadah, a annoncé, mardi à Tipaza, que ses services envisagent de réviser le plafond de financement des projets de création de micro-entreprises avec l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA) et l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM).

Dans une déclaration à la presse au terme d'une visite de travail dans la wilaya de Tipaza, le ministre a indiqué qu'il était "anormal que les agences NESDA et ANGEM continuent de financer des projets avec un plafond fixé depuis 20 ans", relevant la nécessité de revoir le "montant de financement".

Il a ajouté que son secteur procèdera à la réévaluation et à la révision du plafond de financement des projets en fonction des besoins de l'économie nationale, dans le cadre d'une action gouvernementale commune, précisant que le financement est soumis à plusieurs critères, notamment l'efficacité et la valeur ajoutée qu'apportera le projet.

Ouadah a fait savoir que le processus de numérisation de toutes les étapes d'inscription pour bénéficier des services des agences NESDA et ANGEM sera bientôt finalisé.

Par ailleurs, le ministre a présidé, au Centre de développement de l'entrepreneuriat à l'Institut de formation supérieure spécialisée en formation professionnelle, le lancement du financement en faveur d'un groupe de porteurs de projets après une formation théorique et pratique d'une durée de trois (3) semaines.

Le programme de la visite prévoyait également l'inspection du siège de l'agence NESDA au niveau de la wilaya, et des sièges de micro-entreprises industrielles et de services considérées comme des modèles de réussite dans leur domaine, à l'instar d'une école de formation paramédicale et d'une entreprise de fabrication d'équipements de froid. Ouadah a rencontré, au terme de sa visite dans la wilaya de Tipaza, des porteurs de projets entrepreneuriaux à l'Institut supérieur de formation professionnelle de Bou Ismail.

R.N.

EXPLOITATION DU LITHIUM EN ALGÉRIE

Les Chinois manifestent un grand intérêt

La Chine a manifesté un intérêt croissant pour l'exploitation du lithium en Algérie, un pays riche en ressources naturelles. Ce développement pourrait transformer le paysage industriel algérien tout en garantissant à Pékin un approvisionnement fiable en lithium, matériau clé pour la fabrication de batteries, notamment dans le secteur des véhicules électriques.

Lors d'une récente rencontre le 23 mars avec des responsables de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), la société chinoise Austroid Corporation, spécialisée dans la transformation du lithium, a exprimé son intention de s'implanter en Algérie. L'objectif est d'établir une unité de transformation du lithium dans le pays. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un partenariat stratégique visant non seulement à assurer la transformation sur place du minerai, mais aussi à contribuer au développement d'une infrastructure industrielle moderne en Algérie. Le projet d'Austroid Corporation va au-delà de la simple extraction et transformation du lithium. Par le biais de sa marque ENC, la société envisage également la

fabrication de bus et de camions en Algérie. Cela montre une volonté d'intégration vertueuse dans l'économie algérienne, avec un potentiel d'emplois et de compétences transférées aux acteurs locaux. Ce projet a été présenté le 24 mars lors d'une rencontre avec le ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb, soulignant l'importance accordée par le gouvernement algérien à ce type d'investissements. En juillet 2023, lors d'une visite éclairée du Président algérien Abdelmadjid Tebboune à Pékin, le président chinois Xi Jinping avait déjà marqué son intérêt pour plusieurs projets stratégiques en Algérie, incluant la construction de chemins de fer et l'expansion des ports. Un des projets majeurs concernés est l'implantation d'une grande usine de batteries au lithium, avec un investissement global estimé à 7 milliards de dollars. Cette approche intégrée vise à renforcer les infrastructures tout en diversifiant l'économie algérienne au-delà de sa dépendance historique aux hydrocarbures.

UNE STRATÉGIE GAGNANT-GAGNANT

La stratégie chinoise en matière de lithium s'inscrit dans une vision à long terme : sécuriser l'approvisionnement en matières premières nécessaires à une industrie en pleine expansion, notamment celle des véhicules électriques. Alors que la demande mondiale pour ces batteries ne cesse d'augmenter, la Chine, premier producteur mondial de batteries, cherche à contrôler davantage la chaîne d'approvisionnement en lithium. De l'autre côté,



l'Algérie possède des réserves prometteuses de lithium, surtout dans les gisements de bentonite et d'argile lithiumifère de la région de Tamanrasset, dans le sud du pays. Le gouvernement algérien a clairement exprimé sa volonté de développer cette filière pour diversifier son économie et réduire sa dépendance aux revenus pétroliers. Les discussions sont déjà avancées concernant les opportunités d'investissement avec des entreprises chinoises, notamment au travers de partenariats avec des entités locales comme Manadjim El Djazair ou Sonatrach. Les relations économiques entre l'Algérie et la Chine sont déjà bien établies, la Chine étant le premier partenaire commercial de l'Algérie

depuis 2014. Cet état de fait souligne l'engagement des deux pays à renforcer leurs liens économiques, notamment à travers des projets d'envergure dans divers secteurs. L'intérêt croissant de la Chine pour le secteur du lithium en Algérie représente une opportunité exceptionnelle pour le pays. Cela permettra non seulement de développer ses propres capacités industrielles, mais aussi de s'intégrer davantage dans les chaînes d'approvisionnement mondiales des technologies vertes. Avec un partenariat solide, l'Algérie et la Chine pourraient bâtir un futur industriel prospère, au bénéfice de leurs économies respectives.

Hamza B.

COOPÉRATION ALGÉRO-ÉTHIOPIENNE

Sonatrach et Sonelgaz explorent les opportunités d'investissement à Addis-Abeba

Le Président-directeur général (P-dg) du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, et le P-dg de Sonelgaz, Mourad Adjal, se sont entretenus à Addis-Abeba avec le P-dg de la société Ethiopia Investment holding (EIH), Brook Taye, dans le cadre de la visite officielle du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, en République fédérale démocratique d'Ethiopie, a indiqué mardi un communiqué du ministère. La rencontre, qui s'est déroulée en présence de cadres du ministère et des deux entreprises nationales, a porté sur les perspectives d'investissement, de coopération et de partenariat entre les entreprises algériennes et leurs homologues éthiopiennes, notamment dans les secteurs de l'énergie, des hydrocarbures et des industries pétrolières, gazières et des engrais. Les entretiens ont également mis en avant les activités de Sonatrach et Sonelgaz, soulignant l'expertise algérienne en matière d'exploration, d'exploitation, de transport et de transformation des hydrocarbures, en sus de la production d'engrais. A cette occasion, les responsables de Sonatrach et Sonelgaz ont affirmé la volonté de l'Algérie d'accompagner l'Ethiopie dans le développement des secteurs de l'énergie et des hydrocarbures, en application des orientations du président de

la République, M. Abdelmadjid Tebboune et des conclusions de sa dernière visite en Ethiopie. A cet égard, M. Hachichi a affirmé la disponibilité de l'Algérie à accompagner la partie éthiopienne en matière de technique et de formation, afin de renforcer leurs capacités de recherche, d'exploration, d'exploitation, de transport des hydrocarbures, de pétrochimie et de produits pétroliers, ainsi que dans le développement de l'industrie des engrais pour répondre aux besoins du marché éthiopien. De son côté, M. Adjal a exprimé la disposition de Sonelgaz à soutenir l'Ethiopie dans la production d'électricité à partir de sources diversifiées, conventionnelles et non conventionnelles, notamment l'énergie solaire photovoltaïque, évoquant la possibilité de fournir à l'Ethiopie des turbines à gaz et des centrales électriques mobiles pour les zones enclavées, selon le communiqué. Il a en outre souligné la possibilité de transporter et de distribuer l'électricité à travers le renforcement des réseaux électriques et des transformateurs, en s'appuyant sur l'expérience algérienne et les équipements fabriqués localement. De son côté, M. Brook Taye a fait part de la volonté de l'Ethiopie de renforcer les relations de coopération économique avec l'Algérie et d'élargir les opportunités de commerce et

d'investissement commun, dans le cadre de l'intégration régionale africaine. Il a également souligné l'intérêt porté par son pays à tirer profit de l'expérience algérienne dans le développement de projets énergétiques et miniers, relevant que l'Ethiopie souhaite échanger les expériences et les expertises avec l'Algérie dans ces domaines stratégiques. La délégation algérienne s'est également entretenue avec le P-dg de la société pétrolière éthiopienne (EPSE), M. Esmlealem Mihiretu, avec lequel elle a examiné le renforcement de la coopération commerciale entre Sonatrach et les entreprises éthiopiennes dans le domaine de la commercialisation du pétrole brut et des produits pétroliers. Les deux parties, ont en outre, exploré la possibilité d'exporter du pétrole brut algérien vers le marché éthiopien, et de fournir du gaz naturel liquéfié (GNL) et du gaz de pétrole liquéfié (GPL). Esmlealem Mihiretu a souligné l'importance d'assurer les approvisionnements en pétrole brut pour l'Ethiopie, précisant que son pays est en quête de partenariats fiables pour répondre à ses besoins croissants en produits pétroliers. De son côté, M. Hachichi a assuré que le groupe Sonatrach disposait d'une expérience avérée et d'une longue expertise dans la commercialisation des hydrocarbures et dans la satisfaction des besoins des marchés africains, exprimant la disposi-

tion de l'Algérie à étudier la possibilité de fournir du pétrole brut et des produits pétroliers à l'Ethiopie à travers des modes contractuels compétitifs, ce qui renforcera la coopération économique entre les deux pays au service de l'intégration énergétique africaine. Au terme des deux rencontres, les deux parties sont convenues de poursuivre les consultations techniques et com-

merciales afin d'explorer de nouvelles perspectives de coopération entre les entreprises algériennes et éthiopiennes et de renforcer l'intégration économique dans les domaines de l'énergie, des hydrocarbures et des énergies renouvelables, réaffirmant leur engagement à développer un partenariat solide bénéfique pour les deux pays.

R.N./APS

FOIRE INTERNATIONALE D'ALGER

La 56^e édition prévue du 23 au 28 juin prochain

La 56^e édition de la Foire internationale d'Alger (FIA) se tiendra du 23 au 28 juin prochain au Palais des expositions des Pins maritimes (Alger), sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué lundi un communiqué d'Algeria Exhibitions, filiale de la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX). La FIA est "un rendez-vous économique annuel organisé par l'Algérie pour faire connaître les capacités de production nationale et permettre aux opérateurs algériens et étrangers de promouvoir les investissements et les échanges dans divers domaines", a précisé la même source, ajoutant que le Sultanat d'Oman sera l'invité d'honneur de cette 56^e édition. Algeria Exhibitions a rappelé, à cet égard, que "les relations algéro-omanaises ont progressé et évolué depuis la création de la Commission mixte algéro-omanaise en 1991". Les inscriptions à cet événement sont officiellement ouvertes sur la plateforme numérique à travers le lien : <https://registration.safex.dz/login>, a indiqué la filiale de la SAFEX. La 56^e FIA couvrira plusieurs secteurs stratégiques, dont l'agroalimentaire, les industries électrique et de l'électroménager, l'industrie mécanique, l'industrie manufacturière et les services. Un espace de vente directe est également prévu. Les précédentes éditions de la FIA avaient pour invités d'honneur l'Egypte, l'Inde, la Russie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, le Cameroun, la Tunisie, le Portugal et la Turquie.

R.N

LA PRIÈRE

Ses piliers, ses obligations et ses sunnahs

La prière est la colonne dorsale de la foi, elle est la pratique la plus importante de l'Islam. At-Tabarani nous raconte: " La prière est la première dont le serviteur rendra compte au jour de la Résurrection, parmi ses œuvres. Si elle est prise du bon côté, c'est à dire qu'elle est acceptée, tout le reste de ses œuvres est admis bon. Au contraire, si elle est atteinte de corruption, c'est à dire qu'elle est refusée, tout le reste des ses œuvres sera en perdition ". La prière est un acte d'adoration exigé pour chaque croyant, mâle ou femelle. Allah a ordonné aux musulmans d'accomplir la prière dans beaucoup de versets du Glorieux Coran.

La prière est d'une importance capitale. C'est un acte vertueux qui engendre la récompense d'Allah. Il y a beaucoup de hadith à ce propos, notamment : " Quand on s'est renseigné au sujet des meilleurs actes, le Prophète (QSSSL) répondit : " Accomplir la prière à son heure due ". (Rapporté par Boukhârî et Mouslim). Le Prophète (QSSSL) a dit aussi: "Toutes les fois qu'une prière obligatoire est accomplie et que le musulman fait son ablution selon les règles et avec pleine humilité, parachevant ses genuflections et ses prosternations, cette prière, là serait une expiation de tout péché qui l'a précédée, à part les péchés majeurs" (Mouslim). C'est pour cela, qu'il faut connaître les piliers de la prière, pour bien l'accomplir et sera une expiation des péchés. Les piliers sont les actes de la prière indispensables à sa validité. Quant aux actes surrogatoires (sounnahs), ce sont les actes pour lesquels il y a davantage de récompenses à les accomplir, mais les délaisser n'annule pas la prière. Abou Houraira (qu'Allah Soit Satisfait de lui) rapporta qu'il avait entendu le Prophète (QSSSL) dire à ses compagnons: "Si l'un de vous avait une rivière qui coulait devant sa maison, et dans laquelle il peut se laver 5 fois par jour, pensez-vous qu'il restera sale?" Ils dirent: "Cela le débarrasse de toutes ses impuretés" Il leur dit: "C'est l'exemple des 5 prières dont Allah se sert pour effacer les péchés." (Boukhârî).

LES PILIERS DE LA PRIÈRE

Les piliers de la prière sont 12 au nombre : Les piliers sont indispensables, et la négligence de l'un d'entre eux annule la prière, et il faut par conséquent la recommencer. (Ibn Koudama fi el Moughni).

- 1-l'intention : elle a lieu dans le cœur
- 2-Etre debout. Faire le Takbir (dire Allahou akbar au début de la prière).
- 3-La lecture de la sourate al Fatiha.
- 4-Le roukoua (l'inclinaison vers l'avant afin d'avoir le dos à l'horizontal avec les mains sur les genoux).
- 5-Se relever du roukoua.
- 6-Le soujoud (la prosternation).
- 7-S'asseoir entre les prosternations.
- 8-Respecter un temps précis pendant chacune de ces positions afin d'éviter la précipitation.
- 9-Réciter le Tachahoud.
- 10-S'asseoir après le dernier Tachahoud.
- 11 Faire le salut en direction de la droite.
- 12-Le classement (l'ordre) des piliers doit être respecté, car il représente lui même un pilier.

Ces piliers sont indispensables et nous devons ni les oublier ni les négliger.

A l'exception de :

La lecture de la Fatiha, qui est une obligation pour l'imam et pour celui qui prie seul, mais elle ne l'est pas pour celui qui prie derrière l'imam, quand ce dernier lit la Fatiha à voix haute (les prières Sobh, Maghreb et 'Icha).

Des prières surrogatoires (les sounnahs) c'est à dire, prier en étant debout n'est pas obligatoire pour les prières surrogatoires.

LES OBLIGATIONS DE LA PRIÈRE

Les obligations de la prière sont au nom-



bre de 5 :

- 1- Dire " Allahou akbar " à chaque mouvement.
 - 2- Dire " Gloire à Dieu " "Soubhan Alla " une fois pendant les inclinaisons et les prosternations.
 - 3- Dire " Allah entend celui qui lui est reconnaissant " quand on se relève " sami'a Allahou limen hamidah ".
 - 4- S'asseoir après la deuxième rakat et dire tachahoud.
 - 5- Dire la prière et la bénédiction sur le Prophète (QSSSL) pendant le dernier tachahoud de la prière.
- Telles sont les obligations de la prière. Quiconque aurait négligé volontairement une des obligations de la prière, sa prière serait alors annulée. Et celui qui aurait négligé quelque chose par oubli alors cette obligation tomberait avec l'oubli, c'est à dire que celui qui prie ne reviendrait pas à cette obligation après l'avoir oubliée afin de la corriger, mais il compenserait cela par deux prosternations de l'oubli à la fin de la prière.
- Le Prophète (QSSSL) était en prière puis à la deuxième rakat, il se leva pour la troisième rakat en oubliant le tachahoud, puis il compensa son oubli par deux prosternations de l'oubli avant le salut final de la prière.

LES SUNNAHS DE LA PRIÈRE

Les sunnahs de la prière sont au nombre de 25 :

Ces sounnahs se divisent en deux parties : les sounnahs des actions et les sounnahs des dire.

- Les sounnahs des dire sont 11 au nombre.
- 1- Ouverture de la prière avec une invocation.
 - 2- La lecture de "Au nom de Dieu le tout Miséricordieux le très Miséricordieux" " Bismillahirrahmenirahim "
 - 3- La demande de la protection de Dieu contre le diable banni " a'udou billahi minachchataynirajim ".
 - 4- Dire " Amin ".
 - 5- La lecture d'une sourate après al Fatiha.
 - 6- La lecture des sourates à voix haute et à voix basse qui est entendue uniquement

par la personne qui prie.

- 7- Ce qui est dit en plus de l'unique glorification de Dieu pendant l'inclinaison et la prosternation.
- 8- La demande de la protection d'Allah après le dernier tachahoud.
- 9- Après " Sami'a Allahou limen hamida ", on dit " Dieu à toi la reconnaissance qui remplit les cieux et la terre " " Rabbana wa lakalhamd " et tout ce que tu veux

La prière est un acte d'adoration exigé pour chaque croyant, mâle ou femelle. Allah a ordonné aux musulmans d'accomplir la prière dans beaucoup de versets du Glorieux Coran.

après cela.

- 10- La dévotion dans le Witr (1)
 - 11- La demande du pardon entre deux prosternations quand on est assis.
- Celles ci sont des sounnahs qui n'annulent pas la prière lorsqu'on les oublie volontairement ou bien involontairement, et si elles sont oubliées il n'est pas nécessaire de faire deux prosternations de l'oubli à la fin de la prière car l'application de ces sounnahs n'est pas obligatoire.

Exceptions :

L'imam Malik ainsi que l'imam Abou

Hanifa ont dit que si l'imam oublie de lire le Coran à haute voix pensant la prière du Sobh, du Maghreb ou du 'Icha et qu'il le lit à voix basse, il se doit alors de compenser cet oubli par deux prosternations de l'oubli, et la même chose dans le cas où il oublierait le Qounout du Witr, et à part ces deux sounnahs des dire il ne convient pour aucune sounnah de se prosterner par les deux prosternations de l'oubli.

Sounnahs des actes sont au nombre de 14 :

- 1- Lever les avant bras au moment de l'ouverture de la prière, et à l'inclinaison et en s'en relevant.
- 2- Mettre l'avant bras droit sur l'avant bras gauche au dessus de la poitrine.
- 3- Jeter son regard vers le lieu de prosternation.
- 4- Mettre les mains sur les genoux pendant l'inclinaison.
- 5- Pendant l'inclinaison avoir le dos plat et la tête en continuité dans la même direction.
- 6- Au moment de la prosternation mettre les genoux au sol avant les mains.
- 7- Mettre les mains entre les épaules et les oreilles pendant la prosternation.
- 8- Garder les pieds levés et écarter les orteils au cours de la prosternation.
- 9- Entre les deux prosternations s'asseoir de manière à avoir le plat du pied gauche qui touche le sol.
- 10- S'asseoir sur le flanc gauche au dernier Tachahoud.
- 11- Mettre la main droite sur la cuisse droite et lever l'index afin de signaler l'unicité de Dieu.
- 12- Poser la main gauche à plat sur la cuisse gauche.
- 13- Tournée la tête vers la droite ensuite vers la gauche au moment du salut.
- 14- La prosternation au sol se fait à la fois sur le nez et sur le front. Ces sounnahs n'annulent pas la prière dans le cas où on les oublie volontairement ou involontairement, et si elles sont oubliées il ne faut pas et il n'est pas nécessaire de faire deux prosternations de l'oubli à la fin de la prière afin de compenser cet oubli.

(A suivre)

MONDIAL 2026

Ambiance conviviale à l'Iftar collectif des supporters de l'EN à Tizi-Ouzou

Des milliers de supporters, venus des quatre coins du pays, ont rompu le jeûne ensemble avant-hier soir à Tizi-Ouzou dans une ambiance conviviale, et ce avant la rencontre qui a opposé au stade Hocine Ait Ahmed, l'équipe nationale de football à son homologue du Mozambique pour le compte de la 6ème journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2026.



Cet iftar collectif au profit de 7.000 personnes est organisé par les autorités locales au niveau de la placette Mbarek Ait Menguellat et du boulevard Setiti Ali, situés à l'entrée Ouest de la ville des Genêts, à quelques encablures du stade Hocine Ait Ahmed. Accueillis par des bénévoles de la société civile et de différentes

organisations, Croissant-Rouge algérien (CRA), Scouts musulmans (SM), les supporters ont été orientés vers les lieux de l'iftar collectif pour la rupture du jeûne avant l'entrée au stade.

Cette rupture du jeûne collective s'est transformée en un moment d'ambiance et de ferveur donnant un avant-goût de l'alignement

des supporters derrière l'équipe nationale, et les discussions ne tournent qu'autour de la rencontre tant attendue et de l'espoir d'une victoire qui gardera le onze national dans la course de la qualification pour la Coupe du monde.

D'importants moyens ont été mobilisés et mis en œuvre pour

la préparation et la réussite de cet événement qui a rassemblé les supporters avant l'entrée au stade pour la rencontre qui a débuté à 22h00.

De son côté, la sûreté de wilaya a mis en place un important dispositif pour assurer la sécurité et l'encadrement des flux de supporters, avant, durant et après, la

rencontre, sur les routes, aux alentours et à l'enceinte du stade. "Nous avons mis en place un dispositif pour assurer le bon déroulement de l'arrivée et l'entrée des supporters au stade, encadrer l'iftar collectif organisé par la wilaya ainsi que le suivi de la rencontre sur écrans géants au niveau de certaines places de la ville", a indiqué à l'APS, Youcef Grina, du bureau de communication de la sûreté de wilaya.

Plusieurs autres mesures ont été également prises par les autorités locales pour l'encadrement, l'orientation et le transport des supporters lors de cette rencontre.

Dès 16h00 de l'après-midi, et malgré le climat plus ou moins frais, des groupes de supporters de différentes wilayas du pays ont commencé à affluer vers le stade Hocine Ait Ahmed et la ville de Tizi-Ouzou a commencé à se parer des couleurs nationales.

L'Algérie occupe la première place du groupe G à égalité de points avec le Mozambique (12 pts), mais avec une meilleure différence de buts pour les Verts (+6).

CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Les infrastructures réalisées visent à répondre aux préoccupations des citoyens

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a affirmé, lundi à Alger, que toutes les infrastructures et projets réalisés ou en cours de réalisation "ont pour objectif premier de satisfaire les besoins du citoyen et de répondre à ses préoccupations".

Dans une déclaration à la presse au Palais du Dey, dans la commune de la Casbah, à l'issue d'une visite de travail et d'inspec-

tion dans la wilaya d'Alger, M. Merad a déclaré que "toutes les infrastructures et projets réalisés ou en cours de réalisation ont pour objectif premier de répondre aux besoins du citoyen et de prendre en charge ses préoccupations dans toutes les régions du pays, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune".

Il a affirmé, à cet égard, que le président de la République, insiste, comme il l'a souligné à maintes reprises, "la prise en

charge des préoccupations du citoyen comme l'une de ses priorités et de ses préoccupations majeures", mettant en évidence, à titre d'exemple, les infrastructures qu'il a mises en service, inspecté certaines d'entre elles et posé la première pierre pour d'autres au niveau des circonscriptions administratives de la capitale, soulignant que ces projets "sont dignes de la capitale historique d'Alger".

Le ministre a également souligné, à cette occasion, les efforts déployés par l'Etat

pour "prendre en charge la catégorie des jeunes et les éloigner de tous les dangers, notamment la drogue qui les cible".

Supervisant l'inauguration du nouveau siège de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) d'Alger, M. Merad a renouvelé son appel aux élus locaux à "assurer une prise en charge optimale des préoccupations du citoyen", notamment en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, ainsi que tout ce qui est lié à ses besoins quotidiens.

DON DE SANG À ORAN

La solidarité et la générosité à leur paroxysme durant le Ramadhan

Chaque soir à Oran, une atmosphère particulière enveloppe le Centre de sang de la wilaya relevant de l'EHU "1er Novembre", avec des dizaines de citoyens qui viennent pour accomplir un geste vital : donner leur sang.

Alors que les rues de la ville vibrent d'une douce tranquillité, les premiers donneurs commencent à arriver au centre, vers 20h30. Cet endroit jusqu'alors désert, se transforme en un espace chargé d'une énergie particulière, celle de la solidarité et de la générosité humaine.

Dr Mohamed Didi, médecin coordinateur du Centre, souligne que chaque soir, en moyenne, 50 donneurs se rendent sur place. Durant cette période, les stocks de sang diminuent, notamment à cause du jeûne et des horaires

modifiés. Pour pallier cette insuffisance, le centre d'Oran reste ouvert en soirée et déploie un camion mobile dans les alentours des mosquées et les places publiques. Une moyenne de 20 collectes mobiles sont organisées chaque mois de Ramadhan.

Juste après l'Iftar, le Centre accueille sans relâche jusqu'à 2 heures du matin, ceux qui souhaitent offrir une part d'eux-mêmes. Malgré la fatigue du jeûne, les donneurs arrivent, sourire aux lèvres et détermination dans le cœur. En silence, chacun incarne cette impulsion de solidarité, oubliant les privations personnelles et venant en aide à ceux dans le besoin.

Les premières heures sont marquées par un afflux constant de donneurs. Une ambiance feutrée imprègne la salle d'attente, où les

visages, éclairés par la lumière tamisée des néons, trahissent l'étendue de la générosité.

L'attente, silencieuse mais chargée d'une énergie collective, est ponctuée de conversations discrètes et de sourires échangés. Un simple geste suffit pour établir une connexion.

Dans cet environnement particulier, l'esprit de solidarité se manifeste pleinement. "Je donne du sang pour sauver des vies, c'est ma façon de participer à l'effort collectif, surtout en ce mois sacré", confie Hamid, un donneur régulier dans la quarantaine.

Dr Didi précise que la majorité des donneurs de cette période ont entre 40 et 50 ans.

Dans la salle d'attente, un homme plus âgé observe les jeunes avec bienveillance. "C'est

important de transmettre cet esprit de partage", dit-il d'une voix grave, mais emplie de sagesse. Ce sexagénaire, en excellente santé, vient donner son sang pour un parent hospitalisé à l'EHU.

"Il existe deux catégories de donneurs: des bénévoles et ceux qui offrent leur sang à des proches", explique Dr Didi.

Une équipe de professionnels, à la fois souriants et compétents, veille à ce que chaque geste se déroule dans les meilleures conditions. Chaque acte contribue à la noble cause du don de sang et chaque fiole récoltée est soigneusement analysée et stockée pour sauver des vies.

"Chaque don compte. Chaque donneur est un héros à sa manière", confie une infirmière, toute reconnaissante.

Dans les couloirs de l'hôpital, les patients attendent avec espoir. Le sang offert ici en cette période bénie, sera une bouée de sauvetage pour ceux qui en ont besoin. Le flux de la vie, du sang et de la solidarité continue de circuler, créant des ponts invisibles entre donneurs et receveurs.

Chaque soir, ce centre de transfusion sanguine devient un véritable carrefour où se croisent des histoires humaines empreintes de solidarité.

Pendant ce mois de Ramadhan, au-delà du jeûne et de la prière, des hommes et des femmes offrent bien plus que du sang: ils partagent leur cœur, leur énergie, dans un élan de solidarité et d'amour sans égal. C'est là toute la beauté de l'action, réalisée dans l'humilité et l'amour partagé pour sauver des vies.

LIBYE

La FAO met en garde contre le déclin de l'agriculture

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a averti que les conflits en cours en Libye ont de graves répercussions sur la production agricole, en particulier dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest.

Selon un rapport de la FAO publié lundi, l'insécurité a entraîné un déclin significatif des activités agricoles, forçant de nombreux agriculteurs à abandonner leurs terres. Les dommages causés aux systèmes d'irrigation et les perturbations des chaînes d'approvisionnement agricoles ont encore aggravé la situation.

L'organisation a souligné que l'instabilité de la Libye affaiblit sa capacité à gérer les crises climatiques telles que les sécheresses et les inondations, ce qui exerce une pression supplémentaire sur le secteur agricole. L'Unité de surveillance du criquet pèlerin de la FAO a également exprimé des inquiétudes quant à une éventuelle invasion de criquets pèlerins dans l'ouest de la Libye d'ici début 2025, ce qui pourrait menacer davantage



la production agricole et la sécurité alimentaire.

Le rapport note que les fortes pluies de décembre et janvier, en particulier dans le nord-ouest de la Libye, pourraient affecter les rendements des cultures d'hiver 2025 du pays. Les inondations ont endommagé les infrastructures, provoqué des pannes de courant et perturbé les transports, entraînant une baisse de la production de biomasse dans les zones touchées.

Les estimations de la FAO montrent que la production céréalière de la Libye en décembre 2024 s'élevait à 164 000 tonnes, soit

22 % de moins que la moyenne, en raison de facteurs climatiques et de la hausse des coûts d'approvisionnement.

Les besoins d'importations céréalières de la Libye devraient atteindre 3,2 millions de tonnes pour la campagne 2024/2025. Les importations de blé devraient à elles seules atteindre 1,4 million de tonnes, soit une augmentation de 4 % par rapport à la moyenne.

Par ailleurs, la production de blé est passée de 130 000 tonnes en 2023 à 90 000 tonnes en 2024, soit une baisse de 30,8 %, tandis que la production d'orge a chuté

de 7 % à 65 000 tonnes.

Le rapport de la FAO a également noté une hausse progressive de l'inflation, le taux d'inflation en Libye atteignant 2,3 % en décembre 2024, contre 1,8 % un an plus tôt. L'inflation alimentaire devrait se maintenir à 3,5 %, tirée par la hausse des prix des fruits frais, des produits laitiers, des œufs et des céréales. La capacité de la Libye à importer des denrées alimentaires reste fortement dépendante des revenus pétroliers, qui constituent la principale source de devises étrangères du pays.

LE PRÉSIDENT DE L'UNPM :

"La Mauritanie connaît une renaissance dans tous les domaines"



Le Président de l'Union nationale du patronat mauritanien (UNPM), M. Mohamed Zeine El Abidine Ould Cheikh Ahmed, a déclaré que le pays connaît des transformations majeures dans tous les domaines grâce aux politiques gouvernementales et à la volonté sérieuse du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, soulignant que la Mauritanie a réalisé des progrès tangibles dans le domaine de la souveraineté alimentaire et de l'autosuffisance.

Il a ajouté lors d'une conférence de presse tenue samedi soir au siège de l'Union nationale du patronat mauritanien, sur le partenariat entre les secteurs public et privé, et le rôle pivot du secteur privé dans le développement, l'autosuffisance et la stabilité des prix, que ce rendez-vous annuel vient mettre en exergue des enjeux importants pour le

pays en général, ainsi que le partenariat entre les secteurs public et privé.

Il a indiqué que Son Excellence le Président de la République est conscient du rôle du secteur privé et cherche à résoudre ses problèmes, ce qui a fait grandir et développer le pays ces dernières années.

Il a déclaré que le secteur privé national contribue au développement économique et social du pays, soulignant que les recettes fiscales du secteur privé pour l'année 2023 ont enregistré 234 milliards sur un total de 254 milliards d'ouguiyas qui sont entrés dans le trésor, se référant à cet égard au partenariat entre le secteur privé et le ministère des Finances pour dédouaner tous les matériaux. Il a souligné que les recettes douanières au cours de l'année 2023 ont enregistré 301 milliards, tandis que 2024 a atteint 336 milliards, expliquant à cet égard qu'en 2022, les

exportations de la Société mauritanienne de commercialisation du poisson ont enregistré 357 mille tonnes, soit l'équivalent de 759 337 millions de dollars, et que le nombre a diminué en 2023 à 586 mille dollars, mais au cours de cette année, le nombre a augmenté pour enregistrer 704 millions de dollars.

Il a souligné que la période récente du pays a été témoin d'une grande transformation dans divers domaines, rappelant qu'elle était la situation générale au cours des dernières années et ce qu'elle a atteint dans la période actuelle.

En ce qui concerne la souveraineté alimentaire et l'autosuffisance, il a expliqué que le pays a connu sous le règne de Son Excellence le Président de la République une renaissance dans ce domaine, parlant de chiffres qui reflètent la production locale du pays qui lui a permis d'être autosuffisant en riz, indiquant que d'autres produits selon les politiques gouvernementales seront doublés pour atteindre les objectifs fixés.

Il a conclu que toutes les mesures nécessaires pour atteindre l'autosuffisance en produits nécessaires avaient été prises, y compris l'équipement, les machines et les moyens, en plus de la main-d'œuvre nationale.

En réponse aux questions des journalistes, le Président de l'Union nationale du patronat a affirmé la détermination de cette dernière à aller de l'avant avec le secteur public pour compléter le tableau et faire grandir et développer le pays, tout en notant certains défis qui subsistent bien qu'ils soient définitivement résolus.

TUNISIE

La loi d'amnistie sur les chèques sans provision concernera tout le monde

Lors d'une séance conjointe tenue lundi 24 mars 2025 au palais du Bardo, les commissions parlementaires de la législation générale, du règlement intérieur, des lois parlementaires, des lois électorales et de la fonction électorale ont approuvé la proposition de loi n° 2025-08 portant sur l'amnistie générale relative aux chèques sans provision.

Le texte prévoyait, initialement, une amnistie limitée aux chèques sans provision d'un montant inférieur ou égal à cinq mille dinars; et ce, conformément à la loi n° 2024-41 du 2 août 2024. Cependant, un amendement a été proposé sur l'article premier. Il visait à étendre cette amnistie à tous les émetteurs de chèques sans provision, sans plafond de montant.

Les partisans de cet amendement ont défendu l'idée qu'une telle mesure permettrait de réintégrer les contrevenants dans le circuit économique et de faciliter la régularisation des dettes. Tout en protégeant les droits des créanciers via des recours civils et en réduisant l'engorgement des tribunaux.

À l'inverse, certains députés ont estimé que les dispositions de la loi n° 2024-41 étaient suffisantes. Tandis que d'autres ont exprimé des réserves quant à une possible atteinte au principe d'égalité entre créanciers, ainsi qu'aux risques pesant sur les petites et moyennes entreprises. À l'issue des débats, les articles 2 et 3 ont été maintenus dans leur version initiale. La proposition de loi, modifiée dans son premier article, a finalement été adoptée dans sa nouvelle version.

SAHARA OCCIDENTAL

La SADC réaffirme son soutien indéfectible au peuple sahraoui dans sa quête de l'indépendance

Le président zimbabwéen, Emmerson Mnangagwa, en sa qualité de président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), a réaffirmé le soutien indéfectible du bloc régional à la quête de liberté totale de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), soulignant que la libération de l'Afrique demeure incomplète tant que le Sahara occidental demeure sous occupation illégale marocaine.

L'Afrique ne peut prétendre à une libération totale tant que le Sahara occidental n'est pas libre et indépendant», a déclaré M. Mnangagwa dans son discours prononcé dimanche, à l'occasion de la commémoration de la fête de l'indépendance de la région d'Afrique australe, réaffirmant ainsi la solidarité de longue date des pays de la SADC avec le peuple sahraoui.

BRUNO RETAILLEAU :

L'Intérieur en France, la diplomatie en Algérie, et la campagne en tête

Par : Salah Lakoues

Bruno Retailleau, ou l'art du chantage en mousse. C'est un grand moment de suspense dans le feuilleton politique français, digne des meilleures séries à rebondissements. Bruno Retailleau, ex sénateur vendéen et chantre du conservatisme hexagonal, nous offre une nouvelle performance digne d'un acteur shakespearien... version comédie.

D'abord, il menace de démissionner. Pourquoi ? Peu importe, l'essentiel est de faire trembler la République (ou du moins d'essayer). Mais après quelques jours, coup de théâtre ! Il recule. Finalement, rester bien assis place Beauvau ça a du bon. Puis, comme il faut bien occuper son temps entre deux indignations médiatiques, le voilà qui

s'attaque à l'Algérie avec un ultimatum sorti de nulle part : si Boualem Sansal n'est pas libéré, vous allez voir ce que vous allez voir !

Ah, cher Bruno, c'est mal connaître l'Algérie. Le chantage, surtout quand il vient d'un politique français, c'est la meilleure façon de prolonger la durée d'une détention. En Algérie, on aime bien rappeler que la souveraineté nationale n'est pas une variable d'ajustement pour des élus en mal de buzz. On imagine déjà les autorités algériennes devant cette menace : « Ah bon ? Et si on refusait juste pour voir ce que vous allez faire ? »

D'ailleurs, on attend avec impatience la suite du plan Retailleau. Va-t-il menacer de bouder le couscous ? De ne plus regarder les matchs de Riyad Mahrez ? De suspendre son abonnement au magazine Afrique Asie ? On frémit déjà.

Au final, cette histoire nous rappelle une règle d'or : en diplomatie comme en politique, mieux vaut éviter les ultimatums en carton. Mais après tout, un bon numéro de gesticulation, ça occupe le temps d'antenne. Et puis, qui sait ? Peut-être qu'à force de menacer de démissionner, il finira par le faire pour de bon.

Là, au moins, ce serait une vraie surprise ! Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur et maître du chantage inefficace

C'est officiel : Bruno Retailleau est ministre de l'Intérieur. Oui, oui, celui qui menaçait de démissionner avant de se raviser. Un peu comme quelqu'un qui annonce qu'il quitte une soirée... et qui reste encore deux heures à discuter près du buffet. Et voilà que notre nouveau premier flic de France décide de s'attaquer à un grand dossier diplomatique : Boualem Sansal. Avec une assurance digne d'un shérif de western, il lance un ultimatum tonitruant à l'Algérie : « Si Boualem Sansal n'est pas libéré, vous allez voir ce que vous allez voir ! »



Ah, cher Bruno... C'est beau l'enthousiasme, mais c'est mal connaître l'Algérie ! Là-bas, le chantage, surtout venant d'un ministre français, c'est le meilleur moyen de verrouiller encore plus fort une situation. On imagine déjà la réaction des autorités algériennes :

« Ah bon ? Tu veux jouer à ça ? Tiens, regarde bien alors ! »

En fait, Retailleau a trouvé la méthode la plus efficace... pour garantir que rien ne bouge. Un peu comme un pompier qui soufflé sur un incendie en espérant l'éteindre.

Mais que peut bien faire notre ministre de l'Intérieur s'il n'obtient pas gain de cause ? Couper les visas ? Ils sont déjà rationnés. Suspendre un accord bilatéral ? Ils en ont vu d'autres. Supprimer la diffusion de Plus belle la vie en Algérie ? Personne ne regarde.

Peut-être qu'au final, Retailleau finira par menacer de vraiment démissionner cette fois. Et qui sait ? Peut-être qu'en Algérie, on l'aidera même à tenir parole, juste pour voir ce que ça fait...

Bruno Retailleau, le Fou du Puy en campagne permanente

La politique française est décidément un grand théâtre où les rôles s'échangent au gré des ambitions. Prenez Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur en titre, mais ministre des Affaires étrangères de facto. L'homme n'est pas du genre à se laisser enfermer dans un seul costume : il joue à la diplomatie, prépare sa campagne pour la présidence des Républicains et, pourquoi pas, vise déjà 2027.

Dans un monde normal, un ministre de l'Intérieur s'occuperait de la sécurité, des manifestations, des forces de l'ordre. Mais Retailleau, lui, préfère régler ses comptes avec l'Algérie et se prendre pour un chef d'État en exil. En lançant des ultimatums absurdes sur Boualem Sansal, il se donne des airs de grand stratège international... tout en sachant pertinemment que son coup de pression aura l'effet inverse. C'est un peu comme menacer un crocodile de ne plus nager dans sa mare : inutile et risible. Mais derrière ces gesticulations, la stratégie est limpide. Retailleau veut s'imposer comme le chef incontesté de la droite dure. Il joue sur l'obsession post-coloniale de certains pour se positionner en grand défenseur de l'honneur français bafoué.

Après tout, l'électorat LR a besoin d'un leader fort, et quoi de mieux qu'un pseudo-conflit diplomatique pour se donner du muscle ?

Le problème, c'est que cette comédie a des allures de mauvais vaudeville. À force de vouloir tout incarner, Retailleau finit par ressembler à un acteur raté qui change de rôle en pleine scène. Ministre de l'Intérieur le matin, diplomate improvisé l'après-midi, futur présidentiable le soir... Il ne lui manque plus qu'un costume de chevalier vendéen pour parfaire l'illusion. Alors, 2027 ? Peut-être. Mais encore faudrait-il que les Français aient envie de voter pour un homme dont la seule spécialité semble être le coup

d'éclat inutile. Et en attendant, l'Algérie observe, amusée, ce ministre qui croit que taper du poing sur la table fera trembler Alger. Comme on dit là-bas : Laisse-le parler, il finira par se fatiguer tout seul.

BRUNO RETAILLEAU, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR... D'ALGÉRIE ?

Dans un pays où l'insécurité, les émeutes et les trafics en tout genre préoccupent les citoyens, on pourrait s'attendre à ce que le ministre de l'Intérieur se concentre sur... eh bien, l'intérieur. Mais Bruno Retailleau a une toute autre priorité : régler le sort de Boualem Sansal et faire la leçon à l'Algérie.

Pendant que les Français s'inquiètent des cambriolages, des violences urbaines ou du terrorisme, notre cher ministre préfère jouer les diplomates en carton. Il tonne, il menace, il lance des ultimatums. « Si Boualem Sansal n'est pas libéré, vous allez voir ce que vous allez voir ! » Mais voir quoi, au juste ? Un plan d'action contre la délinquance ? Un renforcement de la sécurité dans les quartiers ? Ah non, pardon. Il est trop occupé à s'improviser ministre des Affaires étrangères. Si seulement Retailleau mettait autant d'énergie à protéger les Français qu'à donner des leçons à Alger... Mais non, il préfère la posture à l'action. Résultat : les forces de l'ordre manquent de moyens, la violence continue d'augmenter dans certaines zones, et lui, pendant ce temps, fait campagne pour 2027 en agitant le chiffon de l'Algérie. Le plus ironique ? L'Algérie ne lui accorde même pas d'importance. Son coup de pression est reçu avec un haussement d'épaules. En revanche, en France, les citoyens voient bien que leur ministre est plus préoccupé par sa future candidature que par leur sécurité. Finalement, le seul vrai danger que Retailleau combat, c'est celui de disparaître du paysage politique.

S. L.



REFUS DE DÉLIVRANCE DE CERTIFICAT DE RÉSIDENCE :

La condition de la menace à l'ordre public n'est pas prévue dans l'accord franco-algérien

PAR ME FAYCAL
MEGHERBI, AVOCAT

RAPPEL DES FAITS ET DE LA PROCÉDURE :

Par une requête, enregistrée le 23 janvier 2025, et des mémoires, enregistrés le 28 janvier 2025 et le 31 janvier 2025, M. OP a demandé à la juge des référés d'ordonner, sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, la suspension de l'exécution de l'arrêté du 26 juin 2024 par lequel le préfet de police a rejeté sa demande de renouvellement de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français, a fixé le pays de destination et l'a interdit de retour pour une durée de cinq ans et d'enjoindre au préfet de police de procéder au réexamen de sa situation dans le délai d'un mois et de lui délivrer un certificat de résidence dans le délai d'un mois à compter de l'ordonnance à intervenir, sous astreinte de 200 euros par jour de retard.

Sur l'urgence :

M. OP soutient que l'urgence est présumée, dès lors que ses conclusions se rapportent à un refus de renouvellement de titre de séjour; de plus, la décision attaquée préjudicie de manière grave et immédiate à sa situation dès lors qu'il n'est plus en situation régulière depuis le 30 août 2023 et encourt le risque, du fait d'une erreur de parcours isolée et ancienne, de perdre son épouse, son jeune enfant et son emploi.

Sur l'existence d'un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté contesté :

L'arrêté contesté méconnaît les stipulations de l'article 7 bis de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 dès lors qu'il est ascendant direct d'un enfant français mineur résidant en France, l'enfant OY, né en 2018 en France et disposant de la nationalité française puisque sa mère est elle-même de nationalité française, subvient aux besoins de son enfant et dispose de l'autorité parentale à son égard.

SUR L'ERREUR MANIFESTE D'APPRECIATION :

Il démontre une erreur manifeste d'appréciation de sa situation. Cette dernière est motivée par une menace à l'ordre public qui n'est pas caractérisée dès lors qu'aucune condamnation n'a été prononcée depuis 2020 à son encontre et qu'il est parfaitement intégré tant du point de vue personnel que social.

LES ARGUMENTS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS :

Le préfet de police a produit des pièces, enregistrées le 30 janvier 2025 et conclut au rejet de la requête en faisant valoir, en particulier, que le motif tiré de la menace à l'ordre public est applicable au cas de M. OP et ajoute que l'ancienneté du séjour et de la carrière professionnelle



de ce dernier ne sont pas établies. M. OP, ressortissant algérien né en 1990, entré en France en 2011, a obtenu la délivrance d'un certificat de résidence algérien d'un an valable en 2020 en qualité de parent d'enfant français.

A l'expiration de ce titre, M. OP a sollicité la délivrance d'un certificat de résidence algérien de dix ans et a été muni de récépissés dont le dernier a expiré en juillet 2023. A la suite de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par le préfet de police sur sa demande, il a introduit un recours devant ce tribunal qui, par jugement du 4 juin 2024, sous le numéro 2321559, a annulé ladite décision et a enjoint à l'autorité administrative d'intéressé dans le délai de trois mois. Ce jugement a été exécuté et, par arrêté du 26 juin 2024, après réexamen, le préfet de police a refusé à M. OP la délivrance d'un titre de séjour et lui a fait obligation de quitter le territoire français. Cet arrêté a été porté à la connaissance de M. OP le 12 décembre 2024 à la suite de la communication à son conseil d'un échange de courriers entre le préfet de police et ce tribunal.

Par la présente requête, M. OP demande au juge des référés, saisi sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, d'ordonner la suspension de l'exécution de l'arrêté du 26 juin 2024 par lequel le préfet de police a rejeté sa demande de renouvellement de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français, a fixé le pays de destination et l'a interdit de retour pour une durée de cinq ans. Sur les conclusions présentées au titre de l'article L. 521-1 du code de justice administrative :

Aux termes de l'article L. 521-1 du code de justice administrative : « Quand une décision administrative, même de rejet, fait l'objet d'une requête en annulation ou en réformation, le juge des référés, saisi d'une demande en ce sens, peut ordonner la suspension de l'exécution de cette décision, ou de certains de ses effets,

lorsque l'urgence le justifie et qu'il est fait état d'un moyen propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision (...) ».

Il ressort des pièces portées à la connaissance de la juge des référés que le requérant a saisi le présent tribunal d'une requête tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 26 juin 2024 en litige. Le dépôt de cette requête à fin d'annulation, dont il ne ressort pas des pièces du dossier qu'elle n'aurait pas été déposée dans les délais de recours, a eu pour effet de suspendre l'exécution de la décision portant obligation de quitter le territoire français. Il ne saurait donc être demandé au juge des référés de suspendre l'exécution de cette décision, dont le recours en annulation formé contre elle a déjà entraîné cet effet suspensif.

S'AGISSANT DE L'URGENCE :

L'urgence justifie la suspension de l'exécution d'un acte administratif lorsque celui-ci porte atteinte de manière suffisamment grave et immédiate à un intérêt public, à la situation du requérant ou aux intérêts qu'il entend défendre. Il appartient au juge des référés d'apprécier concrètement, compte tenu des justifications fournies par le requérant, si les effets de l'acte contesté sont de nature à caractériser une urgence justifiant que, sans attendre le jugement de la requête au fond, l'exécution de la décision soit suspendue. L'urgence doit être appréciée objectivement et compte tenu de l'ensemble des circonstances de l'affaire. Cette condition d'urgence sera en principe constatée dans le cas d'un refus de renouvellement de titre de séjour.

M. OP, qui a bénéficié d'un titre de séjour et était titulaire d'un récépissé en cours de validité lors du dépôt de sa demande, peut se prévaloir de la présomption d'urgence attachée au refus de délivrance du certificat de résidence algérien de dix ans, lequel le place désormais en situation irrégulière. Le préfet de police ne fait valoir aucun élément de nature à renverser cette présomption. Il s'ensuit que la

condition d'urgence prévue à l'article L. 521-1 du code de justice administrative précité doit être regardée comme remplie.

S'AGISSANT DU MOYEN PROPRE À CRÉER UN DOUTE SÉRIEUR QUANT À LA LÉGALITÉ DE LA DÉCISION ATTAQUÉE :

Aux termes de l'article 6 de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 : (...) : Le certificat de résidence d'un an portant la mention « vie privée et familiale » est délivré de plein droit : (...) 4. au ressortissant algérien ascendant direct d'un enfant français mineur résidant en France, à la condition qu'il exerce même partiellement l'autorité parentale à l'égard de cet enfant ou qu'il subvienne effectivement à ses besoins au ressortissant algérien ascendant direct d'un enfant français mineur résidant en France, à la condition qu'il exerce même partiellement l'autorité parentale à l'égard de cet enfant ou qu'il subvienne effectivement à ses besoins. Lorsque la qualité d'ascendant direct d'un enfant français résulte d'une reconnaissance de l'enfant postérieure à la naissance, le certificat de résidence d'un an n'est délivré au ressortissant algérien que s'il subvient à ses besoins depuis sa naissance ou depuis au moins un an. ».

L'article 7 bis du même accord stipule que : « Les ressortissants algériens visés à l'article 7 peuvent obtenir un certificat de résidence de dix ans s'ils justifient d'une résidence ininterrompue en France de trois années. (...) / Le certificat de résidence valable dix ans, renouvelé automatiquement, confère à son titulaire le droit d'exercer en France la profession de son choix, dans le respect des dispositions régissant l'exercice des professions réglementées (...) / Le certificat de résidence valable dix ans est délivré de plein droit sous réserve de la régularité du séjour pour ce qui concerne les catégories visées au a), au b), au c) et au g) : (...) Au ressortissant algérien ascendant direct d'un enfant français résidant en France, à la condition qu'il exerce, même partiellement,

l'autorité parentale à l'égard de cet enfant ou qu'il subvienne effectivement à ses besoins, à l'échéance de son certificat de résidence d'un an ».

Ces stipulations ne privent pas les autorités administratives du pouvoir qui leur appartient, en application de la réglementation générale relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France, de rejeter, pour un motif tiré de la menace pour l'ordre public, la première demande de délivrance d'un certificat de résidence algérien de dix ans.

Pour rejeter la demande de délivrance d'un certificat de résidence algérien présentée par M. OP sur le fondement des stipulations du g) de l'article 7 bis de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 précitées, le préfet de police oppose à l'intéressé le motif tiré de la menace pour l'ordre public que représente son comportement.

Pour ce faire, le préfet de police s'est référé, en particulier, aux mentions de l'extrait du casier judiciaire national dit « bulletin numéro 2 » et relève, dans l'arrêté attaqué, une condamnation pénale pour violence à l'encontre d'un membre de la famille de M. OP.

Il ajoute, enfin, que l'intéressé déclare vivre en concubinage avec une ressortissante française, qu'il est père d'un enfant mineur de nationalité française et que compte tenu de son comportement constitutif d'une menace à l'ordre public, il n'est pas porté une atteinte disproportionnée à sa situation personnelle et à sa vie familiale.

Toutefois, sans méconnaître la gravité des infractions ayant donné lieu à la condamnation rappelée mais eu égard à l'ancienneté de la commission des faits, en 2017, à l'absence d'antécédents comme de réitération desdites infractions ainsi que, en l'état de l'instruction, à l'ancienneté de la présence en France de M. OP, à la réalité de sa vie familiale, avec son épouse, mère de son enfant, ressortissante française avec laquelle il a contracté mariage en 2022 en présence, au demeurant, comme témoin, de la personne de sa famille qui avait été partie civile à son procès, et avec son enfant, âgé de cinq ans et, enfin, à son insertion professionnelle, le motif tiré de la méconnaissance des stipulations de l'article 7 bis de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 est de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée. Il résulte de ce qui précède que l'exécution de la décision contestée doit être suspendue jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur la demande tendant à son annulation.

Il est aussi enjoint au préfet de police de réexaminer la situation de M. OP dans le délai d'un mois à compter de la notification de la présente ordonnance.

Référence : Ordonnance du Juge des référés du Tribunal administratif de Paris en date du 3 février portant le N° 2501940

EL MOUDJAHID

AADL 3, INTÉGRATION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS, MOUTON DE L'AÏD, RÉDUCTION DES BILLETS D'AVION...

Un Ramadhan et des joies

L'Aïd-El-Fitr s'annonce sous de bons auspices pour de nombreux Algériens. Le Ramadhan 2025 a été porteur de nombreuses bonnes nouvelles qui touchent directement au quotidien de nombreuses catégories de citoyens algériens, ce qui permettra à ces derniers de passer la fête de l'Aïd avec le sourire et beaucoup de perspectives en tête.

La première nouvelle a été l'activation de la plateforme pour le téléversement des documents exigés pour les dossiers des candidats retenus pour le programme de logements en location-vente AADL 3. À voir les queues devant les guichets des services de l'état civil pour se faire délivrer des documents administratifs, l'engouement des Algériens pour cette formule est bien réel, car sa fiabilité a été prouvée par le succès des deux programmes précédents AADL 1 et AADL 2. L'activation de la pla-

teforme est le début de concrétisation du rêve de centaines de millions de familles et de millions d'Algériens d'avoir un logement décent à un prix correct et suivant une formule abordable. La possession d'un habitat étant l'une des exigences pour la fondation d'un foyer (ou de sa gestion, pour ceux qui ont recours à la location), d'heureuses perspectives s'ouvrent pour de nombreux jeunes et moins jeunes.

La deuxième nouvelle du mois de Ramadhan est la décision prise par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au cours du dernier Conseil des ministres, d'intégrer 82.410 enseignants contractuels dans le corps des permanents de l'enseignement. Une décision attendue depuis de longues années par les intéressés dont le statut de contractuels, avec la précarité de l'emploi qu'il sous-tend, a été longtemps un fardeau lourd à porter. En additionnant les 60.000 enseignants déjà intégrés lors d'une précédente opération, ce sont, au total, pas moins de 142.410 enseignants contractuels qui ont bénéficié du statut d'enseignants permanents en un laps court. Après la mise en application récente du statut particulier du secteur de l'Éducation nationale c'est une autre bonne nouvelle à l'adresse de la famille de l'enseignement, dont le rôle primordial et la lourde responsabilité dans l'éducation des générations n'est plus à démontrer. Autre bonne nouvelle : l'option de l'importation de moutons en prévision de l'Aïd-El-Adha a été confirmée et adoptée lors du dernier Conseil des ministres. Il



s'agit d'une opération d'envergure, puisque le nombre de moutons qui seront importés est de 1 million. Un nombre énorme qui requiert une préparation logistique importante, laquelle fait déjà l'objet de nombreuses réunions. Alors que les prix du mouton local, qu'il soit vivant ou au kilo chez le boucher, a atteint des montants inédits, cette importation massive vise clairement à permettre au maximum de familles algériennes de procéder au sacrifice rituel de l'Aïd-El-Adha. Les moutons importés, qui seront vendus à des prix raisonnables, à plus forte raison lorsqu'on sait qu'ils seront exemptés des taxes et impôts douaniers, amèneront forcément, suivant la loi de l'offre et de la demande, la baisse des prix du mouton local et, par corollaire, l'augmentation de l'offre des têtes ovines sur le marché à des prix abordables. Ainsi, avant

même la célébration de l'Aïd-El-Fitr, l'Aïd-El-Adha s'annonce déjà sous d'heureux auspices. Une annonce a été particulièrement applaudie outre-mer(s) : la réduction de 40% des prix de billets d'avion, à l'adresse de la communauté algérienne vivant à l'étranger, sur les vols de la compagnie Air Algérie à destination de l'Algérie.

Une telle remise, qui constitue plus d'un tiers du montant du billet, n'est pas banale, surtout lorsqu'on désire voyager en famille et, donc, avec plusieurs billets à devoir acheter. Pour les familles d'émigrés aux budgets limités et qui auraient planifié de venir en Algérie uniquement pour les vacances estivales, c'est une opportunité inouïe, surtout que le prix du billet pour les enfants bénéficie d'une réduction supplémentaire de 30% sur le prix déjà réduit de 40%. La fête de l'Aïd-

El-Fitr sera certainement encore plus familiale que d'habitude, et cela ne fera que raffermir non seulement les liens familiaux entre locaux et expatriés, mais aussi le lien indéfectible entre la diaspora et sa patrie.

Le mois béni a été donc, au-delà des bonnes actions et des rétributions spirituelles qu'il a apportées à ceux et celles qui l'ont observé avec foi et ferveur, porteur de nouvelles qui ont fait le bonheur de très nombreux citoyens, surtout que ces annonces surviennent dans la continuité d'une bonne nouvelle qui avait précédé de peu le Ramadhan, à savoir l'inauguration de plusieurs stations de dessalement de l'eau de mer qui ont contribué à améliorer l'offre d'eau potable durant le mois béni. Pour certains, c'est déjà l'Aïd avant la lettre, tant ils attendaient toutes ces annonces avec impatience et espoir.

L'EXPRESSION

MALGRÉ LES DERNIERS TIRAILLEMENTS DE L'EXTRÊME DROITE

Alger-Paris : la tendance est à l'accalmie

Les signaux envoyés par les présidents Tebboune et Macron ont été entendus. Leur détermination à faire valoir leurs prérogatives dans la gestion de la relation entre les deux pays a eu un effet presque immédiat.

Le discours officiel français reprend des accents diplomatiques. C'est ce qui transparaît des déclarations du président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française, Bruno Fuchs. Dans un entretien accordé au quotidien national El Khabar, le parlementaire désavoue le ministre français de l'Intérieur et soutient que Retailleau fait fausse route avec l'Algérie. « Limiter notre relation aux expulsions et aux tensions migratoires est une erreur », affirme le député de centre-droit, élu sur la liste du MoDem, parti du Premier ministre, François Bayrou. À ce titre, Bruno Fuchs représente une tendance au sein de l'exécutif qui, visiblement, opte pour la désescalade. Ce qui renforce l'isolement du ministre de l'Intérieur dans la configuration politique du gouvernement. Le parlementaire explique son propos en

affirmant que « dès que l'on entre dans une surenchère politique (...) on passe à côté du potentiel immense de cette relation » algéro-française.

En cela, Retailleau traîne de fait l'image du destructeur d'un immense potentiel. Et Bruno Fuchs d'asséner : « Une politique d'escalade ne sert ni l'Algérie ni la France. À l'inverse, tout nous pousse à bâtir ensemble des projets d'avenir. » Le propos est audible au sein de l'hémicycle et traverse également la Méditerranée. Alger est certainement réceptrice de déclarations d'apaisement, émanant du président de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, qui se trouve être un cadre du mouvement politique du Premier ministre. Il n'y a pas de hasard en politique, mais des messages précis. En l'espèce, celui de Bruno Fuchs est transmis en clair. Même pas besoin de décryptage. « Mon message est simple : engageons-nous dans une logique de réconciliation. L'Algérie et la France ont encore de belles pages à écrire ensemble », dit le politique, mu par une volonté d'en finir avec le discours bel-

liciste du ministre de l'Intérieur. « Plus nous montons dans la surenchère, moins nous obtenons de résultats », constate le député, retenant le fait qu'« il est dans l'intérêt de nos deux pays de privilégier la diplomatie et l'échange, plutôt qu'une rhétorique de confrontation. » Il est difficile d'être plus explicite.

Le cadre du MoDem rejette catégoriquement l'idée d'une rupture entre les deux pays. « C'est précisément pour éviter ce scénario que je prends la parole. Nous avons trop à perdre en persistant dans cette dynamique d'opposition », dit-il. « La clé est d'élargir notre perspective : ne restons pas enfermés dans un face-à-face tendu autour de la seule question migratoire. Nous avons des coopérations stratégiques majeures à préserver et à renforcer. » On pourrait affirmer que tout est dit dans cette dernière déclaration qui remet en cause les accents racistes et anti-algériens de Retailleau. Il va sans dire que le ministre français de l'Intérieur et ses relais dans certains médias sont surtout motivés par un contentieux mémoriel dont ils ne veulent pas de solu-

tion. C'est le cas pour l'accord de 1968 qui fait dire à Bruno Fuchs que « nos deux nations ont besoin l'une de l'autre, et la liberté de circulation est un atout, pas un problème. Toute tentative de blocage serait une erreur stratégique ». C'est également le cas pour le récit de la colonisation, notamment l'épisode des armes chimiques utilisées par l'armée coloniale durant la guerre de Libération nationale. Le documentaire qui en parle a fait l'objet d'une censure, parce que déprogrammé à la dernière minute. « S'il s'agit d'une décision politique, ce serait une erreur », commente le parlementaire. « Il est inutile de vouloir cacher des faits historiques. Au contraire, ce type de document mérite d'être diffusé et débattu. Le retirer ne fait qu'amplifier la polémique. » Un autre message à l'adresse des décideurs français ? En tout cas, il propose de se rendre en Algérie pour discuter avec ses homologues parlementaires.

La diplomatie parlementaire dans pareils cas est une précieuse clé. Bruno Fuchs est, pour ce qui le concerne, déterminé à trouver une voie vers l'apaisement.

L'ÉGYPTE ET L'ESPAGNE AFFIRMENT

La mise en œuvre de la solution à deux États est le seul choix pour la paix

Le président égyptien Abdel Fattah el-Sisi et le Premier ministre espagnol Pedro Sanchez, lors d'un appel téléphonique avant-hier, ont souligné l'importance de mettre en œuvre la solution à deux États comme seule garantie pour parvenir à la sécurité et à la stabilité des peuples du Moyen-Orient.



développements régionaux, en particulier les développements en cours dans la bande de Ghaza. Sanchez a exprimé l'accueil favorable de son pays au plan arabe de reconstruction de la bande de Ghaza, notant le plein accord de son pays avec la position de l'Égypte rejetant le déplacement des Palestiniens ou la liquidation de la cause palestinienne.

UNE NOUVELLE PROPOSITION DE MINITRÈVE À GHAZA

Des responsables égyptiens ont affirmé avant-hier à l'agence Associated Press que l'Égypte avait présenté une nouvelle proposition pour tenter de rétablir,

au moins provisoirement dans un premier temps, le cessez-le-feu à Ghaza entre l'entité sioniste et le Hamas, qui aurait l'intention d'y répondre favorablement.

"Le Hamas libérerait cinq otages vivants, dont un américano-sioniste, en échange de l'autorisation par L'entité sioniste de l'aide humanitaire dans la bande de Ghaza et d'une pause des combats d'une semaine", a déclaré lundi un responsable égyptien sous couvert de l'anonymat.

L'entité sioniste libérerait en contrepartie des centaines de prisonniers palestiniens.

Un responsable du Hamas a déclaré que le groupe avait « répondu positivement » à la proposition, sans donner plus de

détails. Les deux responsables ont requis l'anonymat, n'étant pas autorisés à informer les médias sur les discussions à huis clos. L'entité sioniste a mis fin, unilatéralement, au cessez-le-feu existant, ce qui a conduit la semaine dernière à une nouvelle escalade des violences déclenchées par une vague surprise de frappes aériennes qui ont tué plus de 600 Palestiniens.

Le Hamas a rejeté les propositions soutenues par L'entité sioniste et les États-Unis qui visent à modifier l'accord signé en janvier afin de libérer davantage des sionistes avant les négociations sur un cessez-le-feu durable. Celles-ci devaient initialement être entamées début mars. Le

Hamas a déclaré qu'il libérerait les 59 captifs restants – dont 24 seraient en vie – uniquement lorsque la seconde phase de l'accord déjà conclu commencera à être déployée, c'est-à-dire en échange de la libération de centaines de Palestiniens détenus par L'entité sioniste, d'un cessez-le-feu durable et du retrait sioniste de Ghaza.

NÉCESSITÉ D'INTENSIFIER LES EFFORTS POUR METTRE IMMÉDIATEMENT FIN AUX ATTAQUES SIONISTES CONTRE GHAZA

Pour sa part, le roi de Jordanie Abdallah II, a souligné à la nécessité d'intensifier les efforts internationaux, pour mettre immédiatement un terme aux attaques sionistes contre Ghaza. Lors d'un entretien téléphonique avec le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, mardi, le roi a souligné à la nécessité pour la communauté internationale d'agir pour contraindre L'entité sioniste à respecter l'accord de cessez-le-feu à Ghaza dans toutes ses étapes et à reprendre l'acheminement de l'aide humanitaire.

Il a mis en garde contre les dangers de la guerre en cours sur la vie de civils innocents, l'aggravation de la situation humanitaire catastrophique à laquelle est confrontée la population de la bande de Ghaza et le risque d'explosion de la région.

Le roi a réitéré la position de la Jordanie rejetant le déplacement des Palestiniens à Ghaza et en Cisjordanie, affirmant qu'il ne peut y avoir de paix ni de stabilité dans la région sans une solution juste à la question palestinienne basée sur la solution à deux États.

GROUPE "A3+"

L'unité et intégrité territoriale de la Syrie sont indiscutables

Le groupe "A3+" au Conseil de sécurité des Nations unies a réaffirmé, avant-hier à New York, son engagement ferme en faveur de l'unité de la Syrie, de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, appelant à la non-ingérence dans les affaires internes de ce pays et à la levée rapide des sanctions unilatérales qui lui sont imposées.

Cette déclaration a été faite par le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Benjama, au nom du groupe "A3+", qui regroupe les trois pays africains membres non permanents du Conseil de sécurité (Algérie, Sierra Leone, Somalie), ainsi que la République du Guyana de la région des Caraïbes, et ce lors d'une séance de briefing sur la Syrie. "Le groupe A3+ réaffirme son engagement ferme en faveur de l'unité de la Syrie, de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, un pays qui fait face aujourd'hui à de graves défis sécuritaires, humanitaires, politiques et économiques", a-t-il dit, ajoutant que "l'on ne peut promouvoir ces principes

fondamentaux en l'absence de la paix civile entre les diverses communautés locales et sans la cessation des ingérences extérieures dans ses affaires internes".

"Ce qui aggrave les défis sécuritaires, ce sont les frappes aériennes que l'aviation militaire sioniste continue de mener contre des sites militaires sur le territoire syrien, ainsi que les déclarations des responsables sionistes concernant la présence de leurs forces en Syrie et leur intention de créer une «zone démilitarisée» dans le sud du pays", selon le groupe "A3+" qui considère que tout cela constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Après avoir exprimé la condamnation du groupe à l'égard de ces "déclarations et actions irresponsables qui exacerbent l'insécurité régionale", M. Benjama a rappelé que le plateau du Golan est un territoire syrien occupé, comme le souligne la résolution 497 du Conseil de sécurité, appelant au plein respect de l'accord de désengagement de 1974.

Ces défis auxquels la Syrie est confrontée "nécessitent le soutien total et la solidarité

de la communauté internationale", soutient le groupe, soulignant l'importance de "construire une Syrie inclusive pour tous ses citoyens sans discrimination ni exclusion aucune".

Le groupe "A3+" rappelle, ainsi, que la création d'un comité pour renforcer la paix civile et la réconciliation et pour consolider et faciliter la communication entre les communautés locales est "essentielle pour parvenir à une paix durable" en Syrie.

Le groupe a insisté, dans ce sens, sur la nécessité de régler les conflits par le dialogue et les négociations, et de faire taire les armes pour permettre l'acheminement des aides humanitaires et la protection des civils, réaffirmant "son soutien aux efforts de l'envoyé spécial de l'ONU visant à aider les autorités syriennes de transition à organiser un processus politique inclusif sous la direction syrienne, facilité par les Nations unies".

Concernant la situation humanitaire en Syrie qu'il a qualifiée de "catastrophique", le groupe a plaidé pour davantage d'efforts en vue d'améliorer la situation, car il

s'agit de défis qui exigent de la communauté internationale un soutien et une solidarité permanente avec les Syriens.

"La Syrie assiste à l'une des pires crises d'exode dans le monde", a-t-il souligné, exhortant la communauté internationale à assurer la sécurité et la dignité des réfugiés syriens internes et à l'étranger, et leur retour volontaire.

"Plus de 1,2 million de réfugiés internes sont retournés chez eux en novembre 2024, mais les obstacles entravant le retour persistent", précise la même source.

"Si nous sommes sincères dans notre engagement à soutenir le processus de transition en Syrie, alors nous devons assurer aux Syriens les moyens de reconstruire leur pays, car sans une reprise économique rapide, il sera difficile de garantir aux Syriens un avenir prospère et sûr", a-t-il soutenu.

Le groupe a enfin réaffirmé sa ferme conviction que "la levée des sanctions unilatérales est essentielle".

La science dévoile le timing parfait entre repas et sommeil

La science dévoile le timing parfait entre repas et sommeil
On le sait sans toujours le prendre au sérieux : ce que l'on mange le soir, et surtout à quelle heure on le mange, a un impact direct sur la qualité de notre sommeil.

Mais faut-il absolument dîner tôt ? Combien de temps faut-il réellement attendre avant de se glisser sous la couette ? Et quels aliments peuvent favoriser (ou au contraire perturber) l'endormissement ? Derrière ces questions en apparence anodines, se cache un véritable levier pour retrouver des nuits plus réparatrices.

UN DÎNER TROP TARDIF PERTURBE LA MÉCANIQUE DU SOMMEIL

Le lien entre digestion et sommeil est bien plus profond qu'il n'y paraît. Après un repas, le corps se met en état d'alerte digestive : il augmente sa température, mobilise de l'énergie, active tout un réseau de fonctions métaboliques. Or, le som-



meil et notamment la phase d'endormissement survient naturellement quand la température corporelle diminue, signalant au cerveau que le corps peut se mettre au repos. Dîner tard empêche ce processus.

Les experts recommandent donc de laisser au moins 2 à 3 heures entre le repas du soir et le coucher, surtout si l'on souffre de digestion lente, de reflux, ou de sommeil léger. Car dîner trop proche de l'heure du coucher ne laisse pas à l'organisme le temps nécessaire pour enclencher ses mécanismes de détente. Le corps est encore en plein effort alors que l'esprit essaie de s'apaiser.

LE BON TIMING POUR DÎNER (ET POURQUOI IL CHANGE TOUT)

Dans l'idéal, le repas du soir devrait être pris entre 19h et 21h maximum. Cette fenêtre correspond au rythme naturel de l'organisme, qui commence ensuite à ralentir son métabolisme pour se préparer au sommeil. Avoir des horaires fixes pour ses repas permet aussi de réguler les signaux de faim, d'éviter les grignotages tardifs et de favoriser une digestion plus harmonieuse. Autre point à ne pas négliger : le fait de dîner à table, en pleine conscience, assis, dans une ambiance calme. C'est aussi un moyen de créer une transition

progressive vers un état plus paisible avant d'aller dormir.

CERTAINS ALIMENTS PEUVENT FAVORISER UN SOMMEIL PLUS PROFOND

Le contenu de votre assiette le soir joue un rôle non négligeable. Certains aliments contiennent des composés qui favorisent la production de sérotonine et de mélatonine, deux acteurs essentiels de l'endormissement. Parmi les plus intéressants : Les amandes, riches en tryptophane (précurseur de la sérotonine) et en magnésium, connu pour apaiser le système nerveux ; Le miel, qui stimule légèrement la production de mélatonine et

aide à stopper la production d'orexines, les hormones de l'éveil. L'avoine, riche en acides aminés qui favorisent naturellement l'endormissement. À l'inverse, les protéines animales lourdes, les repas très gras ou épicés, ou encore l'alcool, peuvent perturber la digestion et freiner l'endormissement. Mieux vaut opter pour un repas léger, végétal, et riche en fibres douces en soirée.

CRÉER UN RITUEL DU SOIR : UN SIGNAL PUISSANT POUR LE CERVEAU

Au-delà du contenu de l'assiette, la manière dont on clôture sa journée influence aussi la qualité du sommeil. Mettre en place une routine, aussi simple soit-elle, permet au cerveau d'anticiper le coucher et de se préparer à l'endormissement. Voici un exemple de rituel efficace :

19h30 : dîner léger, riche en légumes frais, en évitant la viande rouge. Manger lentement, sans écran, en conscience.

20h à 22h : temps calme, lecture, musique douce, échange avec les proches.

22h : tisane relaxante (camomille, tilleul, passiflore, etc.), lumière tamisée, activités apaisantes. 22h30-23h : coucher, idéalement avant minuit pour respecter les cycles naturels du sommeil. Ces petites habitudes, répétées jour après jour, deviennent des ancrages puissants pour déclencher le sommeil naturellement.

La mésothérapie : qu'est-ce que c'est ?



La mésothérapie est une technique médicale alternative qui consiste en des injections ciblées de médicaments dans la couche profonde de la peau (le derme).

DÉFINITION

La mésothérapie est une technique médicale inventée en France au début des années 1950 par le médecin généraliste Michel Pistor. Elle consiste à injecter sous le derme (la couche la plus interne de la peau), de faibles doses de médicaments. Le principe est d'utiliser de plus petites quantités de médicaments en ciblant directement la zone à traiter ou le plus proche possible.

Initialement destinée à traiter les douleurs localisées et l'insuffisance veineuse, cette technique est maintenant utilisée pour

traiter de nombreuses pathologies diffuses. Citons par exemple : les rhumatismes, l'arthrose, les douleurs lombaires ou cervicales, les tendinites, les entorses, les acouphènes, le zona, les infections ORL, la chute des cheveux (alopécie), ect.

En France, la mésothérapie est enseignée en faculté de médecine à des médecins diplômés ou des étudiants, dès le 3ème cycle des études médicales. Il existe un diplôme interuniversitaire de mésothérapie et seuls les titulaires peuvent faire mention de cette technique sur leur plaque.

L'assurance maladie reconnaît la mésothérapie comme une pratique thérapeutique dite « complémentaire » et dans certains cas les actes réalisés par un médecin généraliste peuvent être partiellement

remboursés. En revanche, aucune prise en charge n'est prévue pour les actes de mésothérapie dans le cadre de la médecine esthétique.

LES BIENFAITS DE LA MÉSOTHÉRAPIE

Il est difficile de conclure quant aux réels bienfaits de cette technique car les études scientifiques qui prouvent son efficacité sont peu nombreuses. Elle est cependant encore utilisée régulièrement pour la gestion de la douleur, notamment en rhumatologie, en médecine du sport et également en médecine esthétique.

LA MÉSOTHÉRAPIE ET LA CELLULITE

La mésothérapie suscite un intérêt croissant en médecine esthétique où elle est présentée comme une alternative à la chirurgie. Elle est principalement utilisée dans les traitements contre la cellulite ou pour faire fondre les graisses dans les cuisses, les fesses, les hanches, les jambes, les bras et même le visage, au niveau du contour des yeux.

La cellulite est une accumulation de graisse sous la peau, lui donnant une apparence dite de « peau d'orange ». La technique adoptée par les mésothérapeutes est donc d'injecter des substances pour faire fondre la graisse dans les zones concernées. De nombreuses substances peuvent être injectées, citons par exemple : des enzymes collagénases, de la caféine ou même des extraits d'artichauts.

COMMENT SE DÉROULE UNE SÉANCE DE MÉSOTHÉRAPIE ?

Lors d'une séance de mésothérapie le

médecin réalise plusieurs injections superficielles de médicaments directement sur ou autour des sites à traiter. Les injections se font à l'aide d'une fine aiguille de 4 à 13 mm de long. Elles peuvent se faire manuellement ou avec un pistolet injecteur électronique. Suivant la maladie à traiter et la stratégie adoptée par le médecin, le nombre d'injections requises peut varier et peut parfois aller jusqu'à plusieurs centaines. Le nombre de séances peut également varier en fonction de l'affection. Dans des cas aigus, tels que des blessures sportives, 1 à 3 séances peuvent être suffisantes. Au contraire, pour des maladies chroniques telles que les rhumatismes ou l'arthrose, 10 à 15 séances s'étalant sur 6 mois ou une année complète sont parfois nécessaires.

LES DANGERS ET CONTRE-INDICATIONS DE LA MÉSOTHÉRAPIE

Les adeptes de la mésothérapie revendiquent que les effets secondaires sont extrêmement rares ou limités si les injections sont pratiquées par un professionnel. Cependant, les publications scientifiques qui évaluent l'efficacité ou les risques de la mésothérapie sont rares. Les infections cutanées sont le risque le plus répertoriés, mais l'apparition d'hématomes, des réactions allergiques localisées au site d'injection, ainsi que la toxicité des produits ne sont pas à négliger. Les solutions injectées contiennent souvent des produits utilisés en médecine conventionnelle mais en dehors de l'autorisation de mise sur le marché. C'est le médecin praticien qui choisit et mélange lui-même les substances avant les injections.

Chorba vermicelle

Ingrédients

- " du poulet ou alors de la viande
- " 1 oignon
- " ½ carotte râpée
- " ½ courgette râpée
- " de l'huile
- " 1 et ½ cas de tomate conserve
- " 1 belle poignée de pois chiches trempés la veille
- " 1 bouquet de coriandre
- " 1 verre à eau vermicelle
- " du sel, de la coriandre en poudre, du poivre noir
- " 1 bâtonnet de cannelle

Pour les boulettes de viande hachée (facultatif)

- " 200 g de viande hachée
- " quelques brins de coriandre
- " un peu d'oignon râpé
- " un peu de blanc d'œuf pour



ramasser
" sel, poivre, coriandre en poudre, cannelle en poudre (une pincée)

Étapes de réalisation

1. nettoyez et coupez la viande

en des ou alors le poulet en morceau,

2. on met dans une marmite, et on ajoute l'huile et l'oignon passer au blinder avec les branches de coriandre,
3. on ajoute la carotte râpée, et

la courgette râpée

4. ajoutez la coriandre bien coupée, l'huile, le sel, le poivre noir, et la coriandre en poudre, et le bâtonnet de cannelle
5. on laisse mijoter un peu sur feu doux, on ajoute ½ verre d'eau, et on fait revenir un peu sur feu doux.
6. on ajoute après la tomate conserve diluée dans l'eau, laissez revenir encore quelques minutes,
7. ajoutez les pois chiches et couvrir d'eau, et laissez cuire
8. préparez la viande hachée, et faites des boulettes.
9. quand la viande est bien cuite, ajoutez les boulettes de viande hachée
10. puis vers la fin ajoutez le vermicelle, laissez cuire juste un peu, et retirez du feu.

Samoussa indienne



Ingrédients

Pâte :

- " 400g de farine
- " 100g de beurre ramolli
- " Une pincée de levure chimique
- " Sel
- " Assez de yaourt nature pour ramasser la pâte

Farce :

- " 3 pommes de terre moyennes pelées et coupées en dés
- " 150 gr de viande hachée
- " 1 oignon
- " 2 gousses d'ail
- " 1 à 2 bonnes poignées d'olives noires dénoyautées et coupées en rondelles
- " Quelques portions de "vache qui rit"
- " Sel, poivre et curry
- " Un peu de Coriandre fraîche ciselée

Étapes de réalisation

1. Préparer la farce en faisant revenir l'oignon et l'ail dans une

- cuillère à soupe d'huile d'olive,
2. ajouter la viande hachée, les olives,
3. cuire la pomme de terre épluchée et coupée en cube dans de l'eau salée
4. après cuisson ajoutez la pomme de terre grossièrement réduite en purée
5. ajoutez le curry, saler, poivrer, couvrir et laisser mijoter (ajouter l'eau au besoin).
6. Ajouter la coriandre, et le fromage, bien mélanger le tout, la farce ne doit pas être liquide, mais en purée.
7. laisser refroidir.
8. En ce temps, préparer la pâte, en mélangeant tous les ingrédients, et en ramassant avec le yaourt, une fois que vous obtenez une pâte lisse, la partager en 2 à 3 boules, les couvrir et les laisser reposer 15 minutes.
9. Abaisser chacune des boules de pâte finement sur un plan de travail fariné, couper des cercles à l'aide d'un bol, puis couper les cercles obtenus au milieu, pour obtenir des demis cercles, passer à l'aide de votre doigt un peu d'eau sur le pourtour du demi-cercle, mettre votre farce au milieu, et fermer en portefeuille, pincer pour bien souder les bords.
10. Faire de même avec le restant de pâte et farce.
11. Faire frire ces triangles dans de l'huile chaude, jusqu'à ce que ça soit bien doré,
12. laisser égoutter sur du papier absorbant.

Sablés au citron



Ingrédients:

- " 250 gr de beurre.
- " 2 jaunes et 1 œuf entier.
- " 100 de maïzena.
- " 150 gr de sucre glace.
- " 1 sachet (10 g) de levure chimique.
- " zeste d'un citron.
- " farine selon le besoin.

Glaçage:

- " jus d'un citron.
- " Colorons jaune.
- " sucre glace.

Étapes de réalisation

Préparation:

1. dans un récipient travailler le beurre et le sucre glace en pommade, ajouter les œufs et le zeste de citron et travailler encore.
2. ajouter la maïzena, la levure chimique et ramasser avec la farine jusqu'à obtention d'une pâte lisse et maniable.
3. abaisser la pâte à l'aide d'un rouleau sur un plan fariné et couper des motifs au choix.
4. cuire les gâteaux dans un four à 180°
5. après cuisson laisser le gâteau refroidir et préparer le glaçage. Mélanger le sucre glace avec le jus de citron et le colorons jaune.
6. glacer les gâteaux et laisser dans un endroit aéré pour sécher.
7. décorer au choix.

Maamoul

Ingrédients

- " 2 verres de semoule fine (un verre de 250ml)
- " 1 verre et demi de farine
- " 340 ml de beurre fondu
- " ½ c à café de sel
- " un demi-verre de sucre glace
- " une c à café de levure chimique
- " l'eau pour ramasser la pâte.

Pour la farce

- " 250 gr de la patte de dattes
- " 2 c. à café de cannelle en poudre
- " 3 c. à soupe de beurre fondu
- " 6 c. à soupe d'eau de fleur

Étapes de réalisation

1. dans un saladier, mélangez la semoule et la farine

2. ajoutez le sel, le sucre et la levure chimique et bien mélanger
3. rajoutez le beurre fondu et sablez la pâte.
4. laissez reposer quelques heures.
5. arrosez le mélange avec l'eau en humectant tout doucement
6. ramassez le mélange en un amas de pâte que vous couvrirez et laissez reposer

Entre temps préparez votre farce:

1. pétrissez la pâte de dattes après l'avoir nettoyé de tous pépins, avec les autres ingrédients
2. divisez-la en petites bou-

lettes et réservez

3. maintenant reprenez la pâte de semoule, et divisez la aussi en boules (si possible le même nombre de boules de dattes)
4. aplatissez une boulette de pâte et farcissez-la d'une boule de dattes et fermez la pâte de semoule.
5. continuez ainsi jusqu'à épuisement de la pâte.
6. mettez maintenant chaque boule farcie dans le moule à maamoul légèrement fariné,
7. exercez une petite force pour marquer la décoration du moule sur votre pâte.
8. transférez les pièces obtenues dans un plateau allant au four



9. cuisez dans un four préchauffé à 180 degrés jusqu'à ce que les maamoul soient légèrement dorés
10. laisser refroidir et saupoudrer de sucre glace

Biscuit Oreo fait maison

Ingrédients

Biscuits:

- " 260 g de farine
- " 90 g de cacao en poudre non sucré
- " ¼ de c. à café de bicarbonate de soude
- " 1 pincée de sel
- " 225 gr de beurre doux, non salé, ramolli à température ambiante
- " 160 g de cassonade (sucre roux)
- " 1 jaune d'œuf (peut-être ... si votre pâte est assez collante, le jaune ne sera pas nécessaire)

Crème à la vanille :

- " 125 g de beurre doux, ramolli à température ambiante
- " 210 g de sucre glace
- " 1 cuillère à café d'extrait de vanille (ou 2 sachets de sucre vanillé)

Étapes de réalisation

Préparez les biscuits:

1. Dans un grand bol, tamiser ensemble la farine, la poudre de cacao, le bicarbonate de soude et le sel.
2. Battez pour combiner et mettre de côté.
3. Dans le bol d'un batteur sur socle équipé de la palette (bateur K), battre le beurre à vitesse moyenne, jusqu'à consistance lisse (environ trois à cinq minutes).
4. Racler les bords du bol, ajouter le sucre et battre pendant environ 2 minutes après.
5. Ajouter le mélange farine / cacao en 2 additions, en battant à basse vitesse pendant environ 30 secondes après chaque ajout.
6. - puis continuer en battant à basse jusqu'à ce que la pâte se rassemble sur le batteur K. {Note: Mon pâte avait l'air très sec donc j'ai ajouté 1 jaune d'œuf et a continué à mélanger jusqu'à ce que la pâte se sont réunis.}
7. Placer la pâte sur une surface légèrement farinée -former un bloc carré.
8. Couvrir hermétiquement d'une pellicule de plastique et réfrigérer pendant au moins une heure. (La pâte peut être réfrigérée jusqu'à 2 jours.)
9. Placez une grille dans le milieu du four.
10. Préchauffez le four à 160°C.
11. Préparez deux plaques à biscuits de papier sulfurisé.
12. Sortez la pâte à biscuits réfrigérée - si elle est trop dur, la laisser reposer à température ambiante jusqu'à ce qu'elle ramollisse.
13. Farinez une grande surface de travail. (Vous pouvez étaler la pâte bien farinée entre deux feuilles de papier sulfurisé).
14. Avec un rouleau à pâtisserie, appuyez sur le dessus de la pâte, de la gauche vers la droite, pour commencer à aplatir, puis mettez la pâte de 90 degrés et répétition (ce qui contribue à prévenir fissuration).
15. Étalez la pâte pas trop épaisse, et pas trop fin non plus, puis passez dessus avec un rouleau à motif.
16. Utilisez un emporte-pièce cannelées et coupez autant que possible - être sûr que vous avez un nombre pair pour faire des sandwiches.
17. Rassemblez les chutes de pâte et répéter l'opération.
18. Cuire au four pendant 15-17 minutes, en tournant les plaques à mi-cuisson, jusqu'à ce que les biscuits commencent à peine à développer de petites fissures sur la surface et que dégage une odeur "chocolat"
19. Retirer les moules du four et placez sur une grille. Laissez les biscuits reposer pendant 10 minutes - puis les transférer sur la grille jusqu'à refroidissement complet.

Tandis que les biscuits refroidissent, faire la garniture à la crème :

1. Dans le bol du mélangeur, mettre le beurre mou, battre à haute vitesse jusqu'à consistance crémeuse, environ 1 minute.
2. Ajoutez le sucre glace et la vanille. Battre à faible vitesse pendant 1 minute, puis passer en haute vitesse et battre pendant 1 minute, jusqu'à consistance crémeuse et que tout soit bien amalgamé. La crème est épaisse.
3. Répartir la crème à la vanille, à l'aide d'une poche à douille, sur un biscuit au chocolat refroidi, puis placer un autre par-dessus, et appuyer pour bien répartir uniformément la crème, entre les deux biscuits.
4. Répéter l'opération avec le reste.
5. Pour faire un Oreo double, faire la même opération, remplir de crème avec la poche à douille le dessus d'un Oreo, et placez un biscuit au chocolat dessus, pressez un peu, vous obtenez un double Oreo.



Selection du jour

TF1

21h10

Joseph

Avec Lucien Jean-Baptiste, Claire Borotra, Dounia Coesens, Firmine Richard, Delys Seckler, Christophe Favre, Anne Serra, Clarisse Lhoni-Botte, Jean-Philippe Puymartin, Alexis Tomassian, Christian François, Chloé Renaud, Yannig Samot, Laurence Facelina, Damien Jouillerot

Tristan, violoniste dans un orchestre symphonique, aime Lise, enceinte de lui, mais est soumis à l'emprise qu'exerce sur lui sa femme, Solène. Quand Lise décide de le quitter et d'avorter, Tristan sombre. Inspiré par un récent cambriolage, il décide de tuer Solène et de maquiller son acte en conséquence. Joseph, le sympathique policier à la joie communicative et qui semble a priori absolument inoffensif, est chargé d'élucider cette affaire.



CANAL+

21h00

Dope Girls

Avec Julianne Nicholson, Umi Myers, Eliza Scanlen, Geraldine James, Sebastian Croft, Dustin Demri-Burns, Nabhaan Rizwan, Fiona Button, Will Keen, Rory Fleck-Byrne, Eilidh Fisher, Eloise Thomas, Priya Kansara, Ian Bonar, Michael Duke

Violet est envoyée sous couverture dans les clubs de Soho, chargée par Turner d'enquêter sur la mort de Silvio. Evie rencontre l'énigmatique occultiste Silas Huxley, qui lui donne l'espoir de pouvoir parler à son père décédé.

Violet se fait embaucher comme hôtesse dans le nouveau club de Kate et Billie, le 33. Lors de la soirée d'inauguration, Damaso Salucci et son frère Luca, marqué par la guerre, sèment le chaos.



france
2

21h00

Envoyé spécial

Presentateur : Elise Lucet

Au sommaire : «Un permis pas si rose !». Aujourd'hui, sur les réseaux sociaux et pour moins de 300 euros, vous pouvez acheter le code de la route. Ainsi, près de 40 % des codes délivrés chaque année seraient frauduleux. - «Surpopulation cérébrale : ma prison va craquer». Perdue au milieu de la campagne alsacienne, la prison d'Oermingen était une prison modèle - «Les catcheuses boliviennes». Devant un public survolté, les catcheuses boliviennes, en robe traditionnelle, maîtrisent la castagne, les saltos arrière et le jeu dramatique : un spectacle aussi haut en couleurs que symbolique



france
3

21h10

Les enfants du secret

Avec Lucie Lucas, Pierre-Yves Bon, Marianne Basler, Cyrielle Gyr Debreuil, Jérôme Anger, Yvon Back, Didier Flamand, Muriel Machefer, Lalao Phan Van Xua, Jean-Stéphane Souchaud

Alors que Sabine, une jeune archéologue bordelaise, inaugure une exposition dans la crypte de la basilique Saint-Michel, elle découvre avec horreur un vrai squelette, revêtu d'une robe rouge. Ce squelette se révèle être celui de sa mère, décédée dans un accident de voiture trente-cinq ans plus tôt. Pierre, policier du SRPJ de Bordeaux, penche pour une blague macabre. Mais le lendemain matin, le cadavre d'un homme est retrouvé dans des circonstances similaires...



6 21h10

Pékin express

Pour la demi-finale, les binômes devront disputer trois courses, à l'issue desquelles les premiers remporteront une amulette, et les derniers une enveloppe noire. Ces trois épreuves s'annoncent redoutables pour les candidats : des chutes vertigineuses, un trek en pleine montagne, une mission sur l'eau... Ils devront allier courage, endurance et patience. Lors de cette étape, les candidats découvriront les gorges de Graskop, bordées par le massif du Drakensberg, un des plus beaux sites naturels d'Afrique du Sud. Ensuite, ils s'aventureront dans le Blyde River Canyon, l'un des plus grands canyons verts du monde



W9

21h00

Antigang : la relève

Avec Alban Lenoir, Cassiopée Mayance, Sofia Essaïdi, Jean Reno, Stéfi Celma, Jean-Toussaint Bernard, Sébastien Lalanne, Oumar Diaw, Barbara Elisabeth Bühl, Adrien Menielle, Simon Astier, Jonas Dinal, Vladimir Houbart, Sergej Onopko, Anthony Pho Ancienne légende de la brigade Antigang connue pour ses méthodes musclées et peu conventionnelles, Niels Cartier, a quitté la police à la suite d'une intervention qui a mal tourné et conduit au décès de sa femme. Quand le gang de braqueurs responsable de sa mort réapparaît huit ans plus tard, Niels ne laisse personne se mettre en travers de son chemin pour obtenir vengeance. Quitte à devoir former malgré lui un duo explosif avec sa fille de 14 ans, au tempérament bien trempé.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.reqje@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

*Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.*

O LES EXPORTATIONS françaises de blé tendre vers l'Algérie peuvent être réduites à 0 tonne en 2025, alors qu'en 2024 elles ont chuté à environ 1,5 million de tonnes.

PROGRÈS NOTABLES DU NOUVEAU GOUVERNEMENT SOUS ABDOURAHAMANE TIANI

Une nouvelle ère pour le Niger

L'investiture du général de brigade Abdourahamane Tiani comme président de la République du Niger a marqué le début d'une période de changement significatif pour le pays. Élu au sein du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), Tiani a entamé son mandat en temps de crise, mais a immédiatement pris des mesures audacieuses pour mener le pays vers un avenir meilleur. Cette transition est caractérisée par un renforcement des partenariats, notamment avec l'Algérie, axé sur des domaines clés comme l'énergie, la sécurité et l'économie.

La transition politique a été scellée par la promulgation de la nouvelle "Charte de la refondation", qui établit un mandat de cinq ans, renouvelable selon les conditions sécuritaires. Tiani a fait un appel solennel à l'unité nationale, en incitant les Nigériens à se rassembler pour faire face aux nombreux défis, notamment l'insécurité persistante dans la région. L'une des premières actions du nouveau président a été de dissoudre les partis politiques, signalant une nette volonté de redéfinir le paysage politique et de promouvoir une gouvernance plus stable et inclusive. Ce pas a été accompagné de mesures humanitaires immédiates, illustrant une approche proactive pour répondre aux besoins urgents de la population, renforçant ainsi sa légitimité.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Sous l'administration Tiani, le Niger a vu le renforcement de ses relations bilatérales avec l'Algérie, un partenaire historique. Lors d'une récente rencontre à Alger, le ministre nigérien des Affaires étrangères, Bakary Yaou Sangaré, a souligné l'importance de ces liens, évoquant des "perspectives prometteuses" pour la coopération entre

les deux pays. Un des points saillants de cette coopération est le secteur de l'énergie. L'Algérie a pris l'initiative d'investir dans le renforcement des capacités énergétiques du Niger par l'implantation de deux turbines de 2x25 mégawatts. Ce projet est essentiel pour améliorer la production électrique, un impératif dans un pays où l'accès à l'énergie reste limité. De plus, les entreprises algériennes se sont engagées dans des prospections sur plusieurs sites pétroliers nigériens, ouvrant ainsi la voie à une exploitation plus substantielle des ressources pétrolières du pays. La construction de raffineries de pétrole est également à l'ordre du jour, ce qui pourrait transformer le Niger en un acteur régional majeur dans le secteur. Du point de vue sécuritaire, le Niger bénéficie d'un soutien algérien dans la formation de ses forces de défense. Dans une région où le terrorisme et l'insécurité prédominent, ces programmes visent à renforcer les capacités locales afin de mieux protéger les frontières et assurer la sécurité des citoyens. Cela témoigne d'un engagement commun à relever les défis sécuritaires du Sahel. La coopération ne se limite pas uniquement aux domaines économiques et sécuritaires. Plus de 300 bourses d'études ont été



offertes aux Nigériens par l'Algérie, facilitant ainsi un échange culturel et éducatif précieux. Ce soutien est salué par les autorités nigériennes, qui y voient une opportunité cruciale pour développer les compétences de la jeunesse et promouvoir l'éducation dans le pays. L'engagement du gouvernement Tiani à établir un cadre stable et à promouvoir des relations mutuellement bénéfiques avec l'Algérie s'inscrit dans une vision à long terme pour le Niger. Le ministre Sangaré a affirmé que le président Tiani a assuré que les projets en cours seront réalisés dans les plus brefs délais. Ce dynamisme promet de renforcer non seulement l'économie nigérienne mais aussi d'améliorer le bien-être des pop-

ulations. Les efforts entrepris par le nouveau gouvernement sont essentiels pour restaurer la confiance du peuple et assurer un développement durable. Avec un leadership engagé et des partenariats solides, Abdourahamane Tiani s'inscrit dans une dynamique de refondation qui pourrait transformer durablement le Niger. Le renforcement des liens avec l'Algérie, notamment dans les secteurs stratégiques comme l'énergie et la sécurité, témoigne d'un potentiel énorme pour le développement dans les années à venir. Il appartient désormais au gouvernement Tiani, de concrétiser ces ambitions pour le bénéfice de sa population et la stabilité de la région.

R. I.

Post scriptum

Par B. Chellali

Dans un décryptage au service de la vérité la chaîne CNM+ a, dans une vidéo, analysé la récente entrevue accordée par le président de la République, Abdelmajid Tebboune à des médias nationaux. Le commentateur relève que chaque déclaration d'Abdelmajid Tebboune crée une onde de choc, et cette fois, il a frappé fort ! Entre piqures diplomatiques et vérités qui dérangent, il remet les pendules à l'heure face à Macron, Retailleau et Louis Sarkozy. Cette fois Tebboune a frappé fort avec l'art de fin diplomatique qu'il est, il a lancé des propos aussi tranchants que stratégiques. Des messages codés que seuls les initiés savent décrypter. La vérité finit toujours par triompher.

-Pourquoi l'Italie a surpassé la France en Algérie ?

-Comment Tebboune déjoue les manœuvres françaises ?

-Pourquoi les élites françaises paniquent-elles face à l'Algérie ?

Pendant que Retailleau et Sarkozy enchaînent les absurdités, Tebboune pose des vérités implacables. Mais attention: certains médias cherchent encore à déformer ses propos.

Avant de plonger dans l'analyse des déclarations du président Abdelmajid Tebboune, le commentateur est revenu sur la dernière provocation de Louis Sarkozy. Il y a quelques semaines ce pseudo politicien a déclaré être prêt à "brûler l'ambassade d'Algérie" pour

libérer l'écrivain Boualem Sansal. Ironie de l'histoire avant son retour récent des Etats-Unis, Louis Sarkozy a franchi un nouveau cap dans l'absurdité comme si Bruno Retailleau ne suffisait pas pour humilier la France avec ses déclarations inutiles, Louis Sarkozy en rajoute une couche.

Dans sa dernière sortie après avoir constaté que la France n'a aucun véritable moyen sur l'Algérie, il propose de demander de l'aide à Donald Trump. La question se pose comment la France autrefois grande puissance a-t-elle pu tomber aussi bas ?

Et ce sont ces mêmes individus manipulés par les lobbys sionistes qui préparent pour les diriger demain et cela montre le délire d'une classe politique française en déroute. Revenant sur l'entrevue accordée par le président Abdelmajid Tebboune à des médias nationaux, la chaîne CNM+ souligne que le Président a résumé les derniers développements des relations algéro-françaises en trois mots le "brouhaha de là-bas" jugeant que l'Algérie est au-dessus de la mêlée et indifférente à ce qui se passe là-bas.

"Ils savent que nous ne sommes pas dupes, que cette affaire est montée de toutes pièces"; a-t-il précisé pour mettre à témoin le peuple français. Après avoir fait un tour d'horizon des relations de l'Algérie avec ses princi-

aux partenaires internationaux comme la Russie, la Chine, l'Italie, les Etats-Unis, l'Espagne et l'Inde, le président Tebboune a clairement adressé un message lié au brouhaha de là-bas, en affirmant que le gouvernement algérien est homogène et que le dossier des relations entre Alger et Paris est confié au ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf qui jouit de sa grande confiance et que son seul référent c'est son homologue français, Emmanuel Macron.

Sur ce registre, il est clair que la France ne parle pas d'une seule voie à l'inverse de l'Algérie qui a confié le dossier au département ministériel d'Ahmed Attaf. Pour le président Abdelmajid Tebboune, le brouhaha de là-bas ne peut pas nous détourner de nos caps et objectifs pour bâtir des partenariats mutuellement bénéfiques construits sur le respect mutuel et débarrassés des logiciens et paradis néocoloniaux du 19e siècle et de l'ère des conquêtes de la colonisation.

Il n'a pas manqué de reconnaître que l'Algérie n'oubliera pas les pays qui l'ont soutenue comme elle n'oubliera pas les pays qui ont comploté et travaillé pour la destruction de son Etat national. A ce titre, il a cité comme exemple l'Italie qui a refusé le peloton des pays qui ont imposé un embargo non déclaré contre l'Algérie durant la

décennie noire du terrorisme. Comment l'Italie a pu détrôner la France pour devenir le premier partenaire économique de l'Algérie ? Pour le président Abdelmajid Tebboune c'est le fruit d'une confiance partagée, de respect et d'actes concrets ? Tout ce que la France a perdu en Algérie est en train d'être récupéré par l'Italie. Un camouflet pour Paris.

Pour le président Tebboune les liens indéfectibles entre l'Algérie et l'Italie forgés dans le feu de la Guerre d'indépendance de l'Algérie sont toujours sur les mêmes engagements et les mêmes objectifs, soulignant que pendant que la France écrasait le peuple algérien, l'Italie soutenait sans condition la Révolution algérienne. Le président Tebboune rappellera que pendant la décennie noire alors que l'Algérie était étranglée par le FMI, l'Italie a tendu sa main à l'Algérie avec 13 milliards de dollars et ce, pendant que la France observait en silence à ce que l'Algérie s'effondre.

Dans le même registre, le président Tebboune a fait une révélation explosive en rappelant que pendant les années 90, la France a interdit à tous les avions européens de se poser en Algérie. Malgré les menaces, malgré les pressions, Rome est resté fidèle.

B. C.

Tebboune frappe fort : les piqures diplomatiques qui font trembler la France et ses alliés !